ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

LE PROGRAMME
TOUT LE PROGRAMME
RIEN QUE LE PROGRAMME

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

Plateforme programmatique - Métropole d'Orléans

Présentée pour adoption en AG des Insoumis de la métropole d'Orléans le 07/02/2025

En vue des élections municipales de 2026, les Insoumis de l'Orléanais ont souhaité une approche programmatique cohérente à l'échelle de la Métropole, avec en premier lieu l'adoption de 20 grands engagements au printemps 2024 et le lancement du travail de rédaction de cette plateforme programmatique.

La rédaction a été portée par un groupe de travail ouvert à tou·te·s les Insoumis·es volontaires. Iels sont partis du programme réalisé par les Insoumis·es pour les municipales à Orléans en 2020, et ne l'ont pas seulement actualisé mais complètement révisé, amendé, enrichi pendant plusieurs mois, avant de le soumettre à l'ensemble des Insoumis·es de la Métropole d'Orléans réuni·es en Assemblée Générale.

Ce texte n'a la prétention ni d'être parfait ni d'être exhaustif, mais de refléter ce que les Insoumis·es souhaitent faire localement. Cette plateforme a été construite dans une idée de radicalité concrète : rompre avec ce qu'il se fait, changer radicalement la vie des gens, par des mesures et projets concrètement réalisables par la commune, la Métropole, sur un ou plusieurs mandats.

Cette plateforme programmatique sera portée par les candidat·es insoumis·es dans l'ensemble des communes de la métropole d'Orléans. Les Insoumis·es des communes autres qu'Orléans l'adapteront aux réalités communales et la complèteront de projets locaux. Les éléments issus de cette plateforme programmatique auront vocation à être intégrés autant que possible dans les programmes de campagne des listes d'ouverture auxquelles participeront les Insoumis·es, au 1er comme au 2e tour, ainsi qu'aux futurs contrats de mandatures.

Dans tous les cas, cette plateforme restera un guide pour les élu·es insoumis·es pour les mandats à venir.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1
DÉMOCRATIE — 6

CHAPITRE 2
SERVICES PUBLICS — 15

CHAPITRE 3
SOLIDARITÉS ET GARANTIE DES DROITS — 21

CHAPITRE 4
BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT — 27

CHAPITRE 5
AGRICULTURE URBAINE — 35

CHAPITRE 6
SANTÉ — 45

CHAPITRE 7
URBANISME — 55

CHAPITRE 8
LOGEMENT — 65

CHAPITRE 9
TRANSPORTS, MOBILITÉS ET ACCESSIBLITÉ — 71

CHAPITRE 10
ÉDUCATION, CULTURE, SPORT ET ARTS — 91

CHAPITRE 11
ÉCONOMIE ET ÉNERGIES — 101

CHAPITRE 12
CONDITION ANIMALE — 113

CHAPITRE 13
SÉCURITÉ — 121

LISTE ET SIGNIFICATION DES ACRONYMES — 128

LE PROGRAMME

CHAPITRE 1
DÉMOCRATIE

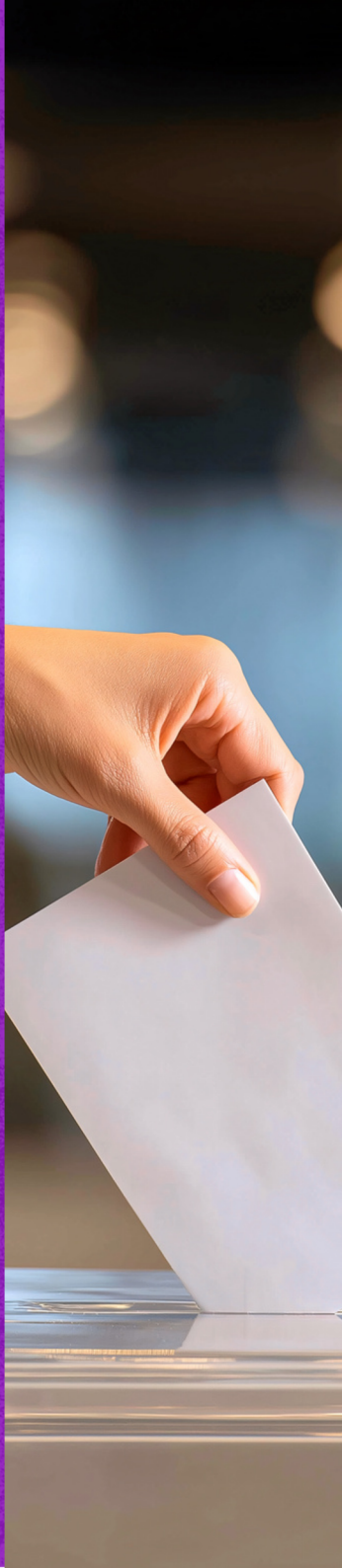

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

1. Des citoyens actifs pour que vive la démocratie locale

L'année 1789, sans pareille dans notre histoire, a marqué la naissance de la France que nous aimons, celle d'une nation souveraine et démocratique rejetant les fers de l'absolutisme, celle d'un peuple de citoyens actifs et conscients de leurs droits. Depuis, gravés sur le fronton de nos mairies, les beaux mots de Liberté, d'Égalité et de Fraternité servent partout de carte de visite à la France, « pays des Droits de l'Homme ».

Et pourtant… Le fossé n'a jamais semblé si profond entre les citoyens et ceux qui se sont engagés à les représenter : promesses non tenues ; absence de prise en compte de la parole citoyenne une fois les élections passées ; marginalisation des oppositions, des contestataires et des grévistes ; projets non concertés servant la mégalomanie de quelques-uns au détriment de l'intérêt de tous ; entre-soi et corruption de petits marquis locaux trop heureux lorsqu'ils peuvent parler à l'oreille du monarque présidentiel.

Tous ces maux ont une conséquence : le désintérêt pour la chose publique et la vie de la commune de la part de citoyens oscillant entre résignation et « dégagisme ». Mais tous ces maux ont aussi un remède : le changement radical des règles du jeu démocratique à l'échelle locale pour redonner aux citoyens la perspective d'un avenir en commun. Élus, nous défendrons la démocratie directe et participative sans considération d'origine, d'âge ni de nationalité, pour rapprocher les citoyens de leurs représentants et leur donner la possibilité d'exprimer et de faire prendre en compte, au fil de notre mandat, leurs demandes et leurs projets.

Nous redonnerons également à la commune sa juste place au sein de la métropole, entité nébuleuse dont nous définirons strictement les missions. Pour renforcer la démocratie et le sens du collectif, pour mobiliser toutes les forces vives d'Orléans face aux défis écologiques et sociaux qui s'annoncent pour notre siècle, nous proposons les mesures suivantes:

A. À tous niveaux

1 Engager Orléans et sa Métropole dans une véritable planification écologique, en mettant en place une concertation constante avec tous les citoyens, de tous les quartiers, et avec toutes les associations citoyennes pour permettre d'informer le plus grand nombre sur les conséquences du changement climatique et l'évolution des indicateurs environnementaux locaux.

2 Assurer à tous les citoyens l'accès aux communications institutionnelles publiées sur le site de la commune et de la Métropole via le sous-titrage, la langue des signes française et la transcription des textes en version audio.

3 Créer sur le site internet de la commune et de la Métropole un forum citoyen numérique, en complément des autres formes de consultation. Les modalités de fonctionnement de ce forum devront garantir le respect des citoyens et de leurs données personnelles.

4 Filmer les Conseils Municipaux et les Conseils Métropolitains et les retransmettre en direct sur le site internet de la Mairie et de la Métropole. Les vidéos des anciens Conseils devront être en accès libre sur ce même site sans limite de temps.

5 Rendre public l'agenda complet des rendez-vous honorés par les élus dans le cadre de leur mandat.

6 Rendre public au moins 72 heures à l'avance, sur le site internet de la commune et de la Métropole, l'ordre du jour, documents et annexes compris, du Conseil Municipal et du Conseil Métropolitain et reconnaître à l'opposition municipale le droit d'interpellation lors du Conseil sur tout sujet hors de l'ordre du jour, sur une plage de temps définie.

7 Assurer la transparence de toutes les dépenses publiques et renforcer les contrôles pour garantir l'exemplarité des élus. Les élus de notre liste devront notamment signer une charte de déontologie ainsi que la charte de l'association ANTICOR.

8 Refuser pour les élus tout cadeau, gratification, avantage en nature ou en espèces de quelque personne morale ou physique que ce soit.

9 Rendre transparentes les dépenses engagées au titre de l'exercice du mandat (frais de réception, frais de transport, frais divers) et des biens mis à disposition des élus. De même, le détail des budgets et comptes publics votés par le Conseil municipal et la Métropole sera rendu public sur le site internet de la commune et archivé. Ces actions se feront en partenariat avec les associations œuvrant pour la transparence de l'action publique.

10 Utiliser chaque fois que cela est possible des logiciels libres et des formats ouverts dans les services de la commune et de la Métropole.

11 Doter la commune et la Métropole de services techniques et administratifs suffisants pour lui permettre d'internaliser toutes les compétences dont elle a besoin.

12 Procéder à l'examen de tous les contrats Partenariats Privés/Publics (PPP) existants et refuser tout nouveau contrat de ce type, entendu que ceux-ci grèvent les finances publiques au profit de groupes privés sans garantie d'une prestation de qualité.

13 Basculer dès que possible, en fonction des contraintes contractuelles et des capacités juridiques et techniques de la collectivité, l'ensemble des Délégations de Service Public en Régie Publique. Les statuts des régies existantes ou nouvellement créées devront permettre, au-delà du contrôle exercé par les élus, une implication directe des citoyens et des associations.

B. Dans le cadre de la Commune d'Orléans

14 Refonder les Conseils consultatifs de quartier sur la base d'une Charte de Quartier élaborée dans la première année de la mandature, avec une représentativité d'un tiers désigné par le Conseil Municipal, un tiers de représentants associatifs et un tiers de citoyens tirés au sort. Ces Conseils de quartiers se verront confi er un budget propre et donc un pouvoir décisionnel validé en dernier ressort par les élus sur les sujets ayant trait à l'environnement, à l'habitat, à la vie sociale et culturelle du quartier.

15 Allouer davantage de moyens au budget participatif pour que celui-ci atteigne au minimum 10 % du budget d'investissement de la mairie. Les modalités de validation de ces projets citoyens seront revues pour leur donner notamment une plus grande visibilité dans le débat public local, le Conseil Municipal conservant un rôle d'arbitre pour garantir la cohérence et la réalisabilité technique de ces différents projets. La moitié de ce budget participatif sera allouée aux Conseils de quartier, au prorata du nombre d'habitants.

16 Accorder le droit de vote aux mineurs de plus de 16 ans et aux étrangers résidant sur le territoire communal lors des votations citoyennes. A terme, nous souhaitons que les étrangers acquièrent le droit de vote aux élections municipales.

17 Mettre en place une procédure de référendum révocatoire dont nous accepterons sans condition le verdict pour les élus de notre groupe. Celui-ci ne sera valide que sur la base d'une pétition regroupant au moins un dixième du corps électoral et ne devra intervenir au plus tôt qu'à mi-mandat.

18 Faire droit à l'interpellation citoyenne et associative lors des conseils municipaux. Toute pétition réunissant la signature d'au moins 500 orléanais âgés de plus de 16 ans devra faire l'objet d'une réponse motivée de la part du Conseil Municipal.

19 Organiser des votations citoyennes pour tout grand projet communal et pour toute contre-proposition portée par une pétition recueillant la signature d'au moins 2000 orléanais.

20 Remodeler le Conseil Municipal des jeunes en le rendant accessible aux élèves d'Orléans âgés de 11 à 18 ans élus à parité, représentants de tous les établissements scolaires de la ville. Ces représentants seront répartis en deux groupes d'âge (11 ans/14 ans et 15 ans/18 ans) pour mener à bien leurs travaux et s'imprégner des règles de l'action citoyenne et collective. Leurs propositions finales devront faire l'objet d'une réponse motivée du Conseil Municipal.

21 Développer des panneaux d'expression libre et partagée dans tous les quartiers. Ces panneaux seront protégés de tout affichage de nature commerciale.

22 Nommer un adjoint au maire chargé de la démocratie et de la vie citoyenne.

23 Organiser, au moins une fois par an, un compte rendu public des actions menées par la municipalité, devant chaque Conseil de quartier, en garantissant la possibilité d'une prise de parole contradictoire de la part des citoyens.

24 Redéfinir la grille d'indemnité des élus municipaux. L'indemnité mensuelle brute versée au maire s'élèvera à 2 SMIC. Elle s'élèvera à 4/3 de SMIC pour les adjoints et au maximum légal pour les conseillers municipaux.

25 Publier les critères d'attribution des subventions aux associations. Les refus d'attribution devront être publics et motivés.

26 Redéfinir les modalités d'accueil et d'écoute des citoyens à la mairie pour que chacun y soit bien accueilli et les demandes correctement traitées.

27 Construire un nouvel outil de transparence de l'affectation des moyens permettant de savoir la somme d'argent allouée par quartier et par habitant en fonction de son quartier de résidence.

C. Dans le cadre de la Métropole

28 Élire à la présidence de la Métropole un élu qui ne soit ni maire, ni adjoint au maire.

29 Respecter les particularités des 22 communes composant la Métropole, en ne faisant usage que des compétences strictement obligatoires issues de la législation en vigueur et en veillant au respect de l'autonomie communale.

30 Être à l'écoute de toutes les communes partenaires. Tous les projets de la Métropole devront être approuvés par la majorité des communes représentant au moins la moitié de la population. La ville d'Orléans ne pourra s'opposer à un projet soutenu par la majorité des autres communes regroupant au moins la moitié de la population métropolitaine hors Orléans.

31 Privilégier la participation active des citoyens en proposant la mise en place de Conseils Locaux Intercommunaux en relation avec les Conseils de quartier qui se réuniront au moins deux fois par an et seront consultés pour tous les projets importants de la Métropole.

32 Obliger le Conseil métropolitain à apporter une réponse motivée à toute pétition signée par plus de 1 000 habitants âgés d'au moins 16 ans.

33 Encourager le recours aux votations citoyennes pour les projets d'envergure entrepris par la Métropole.

34 Création d'un observatoire des discriminations et des handicaps au sein de la Maison de Justice et du Droit. Il produira un rapport annuel qui nourrira le plan annuel d'actions.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 2
SERVICES PUBLICS

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

2. Des services publics de qualité et accessibles à tous

Notre projet de bifurcation écologique nécessite d'avoir les services techniques et administratifs à la hauteur pour une mise en œuvre efficace. On constate aujourd'hui que la Mairie comme la Métropole ne sont pas des structures en capacité de faire, ce sont des structures qui font faire. Cette modalité d'organisation de l'action publique nécessite de s'appuyer sur des structures privées, en général lucratives, qui développent un savoir-faire que la collectivité ne développe pas, ce qui rend la collectivité de plus en plus dépendante de ces opérateurs.

La sous-traitance de l'action publique implique généralement de passer par des appels d'offres. Pour définir ces appels d'offre, il est nécessaire de saucissonner les besoins de la collectivité en différents « marchés » auxquels répondront des structures spécialisées dans tel ou tel domaine. Cette logique « en silo » rend presque impossible les actions croisées, alors que des services d'une collectivité se seraient concertées pour agir le plus intelligemment possible. La logique de l'intérêt général est remplacée par la satisfaction d'obligations contractuelles en maximisant les marges pour les entreprises lucratives.

Avant les lois sur le financement public des partis politiques, la délégation de services publics (DSP) à des opérateurs privés était principalement guidée par des raisons fort peu avouables de financement des partis politiques.

Depuis les années 1990, cette justification pratique, évidemment jamais assumée par ceux qui l'ont mis en place, a disparu, mais l'habitude d'externaliser l'action publique s'est maintenue, les collectivités étant rarement motivées à reconstituer l'expérience perdue malgré les économies gigantesques que cela représente parfois, comme dans le domaine de l'eau.

Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, pour le cas de l'eau, il s'agit aussi de gaspillage de ressources lié au sous-entretien du réseau et de pollution liée à des équipements qui ne sont pas mis en place ou sont peu entretenus. C'est pourquoi nous ferons le choix de mettre fi n à ces DSP dès que possible pour former ou reformer des régies publiques. Sans attendre cette bascule, nous inspecterons et réviserons le fonctionnement de l'ensemble des DSP.

Nous décidons de défendre l'intérêt général et donc nous préserverons, reconstruirons ou créerons les services publics dont la population a besoin, notamment dans les domaines ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive, d'autres, comme les transports ou la création d'une régie maraîchère municipale sont développés plus loin.

1 Assainissement et traitement de l'eau, avec la gratuité des premiers m3 d'eau pour les particuliers afin de satisfaire les besoins indispensables à une vie digne, et mise en place d'une tarification progressive selon les usages. Nous mettrons en œuvre un plan de réduction des fuites des deux réseaux, avec pour ambition de tendre vers zéro fuite.

2 Collecte et traitement des déchets, avec une stratégie globale de réduction des déchets (en mettant l'accent sur la consigne, le vrac et le ré-usage). L'objectif est d'avoir zéro déchet non-recyclé d'ici 2040. Nous adapterons la collecte aux difficultés des usagers.

3 Création d'un service public municipal des pompes funèbres, comme il en existe à Paris, afin de permettre une égale dignité jusque dans la mort
.

4 Réseaux de télécommunication, avec le lancement d'une étude de faisabilité technique et juridique pour mettre en régie publique le réseau d'antennes relais et le réseau filaire afin que la qualité du réseau soit déconnectée de l'opérateur de téléphonie retenu. L'opérateur paierait auprès de la régie en fonction de son utilisation du réseau mutualisé. Cela se fait déjà pour certaines zones complexes à couvrir.

5 Création dans chaque quartier d'une Maison de Quartier et de Services en lieu et place des mairies de proximité dont le rôle sera :

Création dans chaque quartier d'une Maison de Quartier et de Services en lieu et place des mairies de proximité dont le rôle sera :

- la mise en place d'un guichet unique d'accès aux droits, assurant information et suivi des dossiers, et permettant à tout administré de connaître ses droits sociaux à l'aide de simulation sur « mesaides.gouv » ;
- la création de postes de médiateur·ices ;
- l'instauration d'une permanence sociale (après accord avec de la CAF, la CNAM et France Travail).
- Création d'une instance participative au sein des CCAS (Centre communal d'action social) ouverte aux associations et populations de la rive droite (la Source et Saint-Marceau) et de la rive gauche (Centre, Nord-est et Nord-Ouest).
- Accélérer pour les personnes en situation de handicap la mise en accessibilité aux établissements recevant du public (ERP), en particulier tous les bâtiments municipaux ou métropolitains. Mise en oeuvre du schéma métropolitain d'accessibilité au domaine public. Étendre cet effort d'accessibilité à tous les espaces commerçants, artisanaux, sportifs, culturels dans un délai de 15 ans.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 3
SOLIDARITÉS ET GARANTIE DES DROITS

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

3. Solidarités et garantie des droits

Notre Constitution, son préambule ainsi que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la loi, garantissent à tous un ensemble de droits fondamentaux. Ces droits, de différentes natures, ne seront pas tous listés ici, cependant certains droits nécessitent une intervention publique pour être mis en œuvre et protégés : le droit à l'instruction, le droit à la santé, le droit à un emploi, le droit au logement...
Il est du devoir et de la responsabilité de l'ensemble des pouvoirs publics de garantir l'effectivité de ces droits.
Force est de constater que ce n'est aujourd'hui malheureusement pas le cas.

Dans nombre de ces domaines, il faudra d'importants changements législatifs et budgétaires nationaux, pour lesquels nous nous battrons. Sans attendre cependant, la commune et la métropole peuvent et doivent agir, à quatre niveaux.

D'abord, ce qui relève des compétences propres, des domaines d'intervention de la commune et de la métropole : par l'aménagement des locaux des écoles primaires, par les dotations en fournitures scolaires, par exemple, notre commune concourt à rendre effectif le droit à l'instruction.

Ensuite, ce qui relève de l'action sociale et de l'accompagnement aux droits : notre collectivité peut, notamment via les CCAS ainsi que par les Maisons de Quartier et de Service que nous créerons, aider chacun à faire respecter ses droits. Notre accompagnement doit permettre à tous de bénéficier de l'ensemble des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Notre collectivité peut et doit également faire vivre les réseaux de solidarité à l'échelle locale : en soutenant matériellement les structures et associations, en appuyant les initiatives locales, citoyennes, en mettant en relation les acteurs.

Enfin, ce qui relève de l'intervention dans l'urgence, ce qui n'est jamais satisfaisant : par exemple, pour permettre de satisfaire les besoins alimentaires de chacun tout en garantissant un revenu digne à ceux qui produisent nos aliments, il est nécessaire de revoir l'entièreté de notre modèle agro-alimentaire ; mais sans attendre la création d'une véritable Sécurité Sociale Alimentaire, nous ne pouvons permettre que quiconque souffre de la faim.
Les collectes alimentaires ne sont pas une solution, elles sont un palliatif d'urgence dont nous ne nous satisferons jamais, mais elles sont néanmoins indispensables.

Les propositions listées dans ce chapitre ne sauraient être exhaustives, puisque nombre de mesures listées dans d'autres chapitres y répondent également.
Par exemple, la mise en place de la gratuité des premiers m3 d'eau, présentée au chapitre 2, est une mesure essentielle pour garantir effectivement tant le droit à l'alimentation qu'à l'hygiène.
L'eau est vitale.
A l'échelle de la métropole, nous devons garantir l'accès à l'eau en quantité mais aussi en qualité.

La commune et la métropole peuvent finalement beaucoup. Cet esprit de solidarité nourrit l'ensemble de notre programme.

1 Fixer à l'ordre du jour, au moins deux fois l'an, de chaque Conseil de quartier un sujet dédié à « la politique de solidarité, d'inclusivité et d'économie solidaire » avec engagement de porter les relevés de conclusions au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil métropolitain suivant.

2 Accompagner les plus démunis dans leur dignité et leurs droits sociaux, avec pour objectif « zéro SDF » et permettre que personne ne vive en dessous du seuil de pauvreté.

3 Présenter la candidature de la ville d'Orléans pour intégrer l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».

4 Prendre un engagement de soutien de l'ensemble des structures de l'IAE (Insertion par l'activité Économique) de la Métropole, y compris par une aide spécifique sur la question du logement en lien avec le CCAS et les bailleurs sociaux.

5 Utiliser tous les outils d'intervention publique possibles pour réinvestir les logements vacants.

6 Développer l'offre de logements-relais de la commune notamment en direction des femmes victimes de violences conjugales et des jeunes LGBTQIA+ qui en ont besoin.

7 Sortir de la logique d'infantilisation des publics vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap mental ou physique, etc) en les rendant acteurs - par exemple par des dispositifs intergénérationnels de rencontre, d'échange et de partage - et en favorisant leur expression, savoirs et savoirs-faire.

8 Promouvoir, soutenir et garantir l'accessibilité fi nancière des services d'aide à la personne dans la métropole. Créer un service municipal d'aide aux courses.

9 Généraliser les « cabanes à dons » dans les quartiers, dédiées à ce dont des habitants n'ont plus besoin mais qui peut être utile à d'autres (vêtements, vaisselle, meubles...), sur l'exemple de ce qui existe déjà pour les livres. Ces petits espaces dédiés au ré-usage devront être gérés par des structures de quartier.

10 Étendre la pratique de recyclerie associée aux déchetteries, que ce soit pour des objets entiers ou des pièces détachées.

11 Mettre en place des bricothèques, outilthèques et des ateliers de réparation pour augmenter la durée de vie de nos objets du quotidien et créer du lien social. La tenue d'ateliers de réparation non mixtes animés par des femmes sera encouragée.

12 Favoriser le développement de réseaux d'échanges non monétisés permettant de créer du lien social selon le principe d'une économie sociale et solidaire (RES, SEL, accorderie, JEU45, ressourcerie...)

13 Soutenir l'engagement auprès des plus démunis, par la collecte des invendus alimentaires périssables auprès des commerçants des marchés pour les redistribuer le jour même aux personnes qui en ont besoin.

14 Développer les jardins partagés et le compostage collectif de proximité.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 4
BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

4. Biodiversité et action environnementale

Il est du devoir des sociétés humaines de veiller à l'intérêt général humain. La poursuite de cet intérêt général humain implique de préserver les écosystèmes qui rendent notre vie possible et plaisante.

La satisfaction des besoins humains implique des perturbations des écosystèmes conduisant souvent à des transformations profondes de ceux-ci. Il est de notre responsabilité collective de minimiser ces perturbations et de nous efforcer de les circonscrire aux milieux sur lesquels nous constituons déjà un déterminant majeur.

C'est là une rupture anthropologique majeure avec notre histoire récente où le milieu dit « naturel » était pensé comme une ressource que nous pouvions exploiter sans limites, voire même que nous avions le devoir d'exploiter.

Le dérèglement climatique mondial, l'épuisement prévu du nombre de ressources aujourd'hui gaspillées sans précautions et nos espaces naturels, ou semi-naturels, souillés de déchets dont nous ne savons que faire, nous obligent à revoir nos modes de production, de distribution et de consommation. Il s'agit là d'une obligation éthique autant que d'une obligation pratique. Nous devons nous préparer aux changements climatiques en cours tout en nous efforçant, à notre échelle, de les diminuer.

La planification écologique s'impose dans l'ensemble des domaines de l'action publique pour emmener la société dans son ensemble. Notre responsabilité face au monde vivant comme envers notre propre espèce nous enjoint à agir.

Nous sommes lassés de mesures symboliques dérisoires dont chacun perçoit la dissymétrie avec l'ampleur du défi que nous devons relever. Ces actions, qui ont bien plus trait à la communication qu'à l'action à proprement parler, servent en réalité à camoufler l'inaction servant à la préservation des intérêts particuliers.

C'est une insulte à notre intelligence mais c'est aussi une insulte à notre présent comme à notre avenir. Dès lors, il s'agit d'appliquer la règle verte pour la commune en ne prélevant pas sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer et en ne produisant pas plus que ce qu'elle peut supporter.

Nous ambitionnons de faire bien plus dans ce domaine que ce qui a été fait jusqu'à maintenant, mais nous ambitionnons aussi de donner le pouvoir à la population de faire plus avec la collectivité et surtout de lui donner les outils pour exiger plus de collectivité. Il faut cesser les injonctions contradictoires inondant la population de bons conseils sans qu'elle puisse concrètement les mettre en œuvre.
Chacun conçoit que le compostage est une mesure simple et efficace de réduction et de ré-usage des déchets, mais combien de personnes peuvent concrètement composter leurs biodéchets près de chez eux ?

Dans notre commune qui, durant toute son histoire, a dû composer avec les soubresauts de la Loire, comment est-il possible d'avoir la mémoire aussi courte et de construire sur des terres précisément inconstruites jusqu'alors, car inondables ? Nous pouvons et devons insuffler plus d'intelligence collective dans nos décisions. Ces espaces inondables peuvent être utiles à la communauté humaine à travers leurs fonctions écologiques, non seulement en préservant d'autres espaces des débordements de la Loire, mais aussi en accueillant des activités compatibles avec ces débordements occasionnels, certains types d'agriculture en sont.

Il ne faut pas non plus oublier que les espaces les moins artificialisés, là où la végétation se développe sans être soumise aux considérations esthétiques humaines, là où les cours d'eau peuvent déborder de leur lit mineur, rendent de multiples services écosystémiques (dépollution de l'air et de l'eau, régulation des pluies et de la température, refuge pour des espèces utiles aux activités humaines...) et donc rendent la vie plus facile à l'humanité.

Acquisition de connaissances et information de la population

8 Définir une série d'indicateurs environnementaux locaux co-conçus avec les associations naturalistes et les services de l'État en charge de la biodiversité pour mesurer les progrès réalisés. Ces données seront publiques.

9 Instaurer un dispositif de vigie nature participatif pour avoir une connaissance fine et construite avec les habitants des espèces présentes et de leur abondance.

10 Installer des postes d'observation ornithologiques le long de la Loire, en particulier du côté sud avec présence ponctuelle d'animateurs nature en coopération avec les associations naturalistes.

11 Installer des panneaux d'information sur la valeur écologique des bords de Loire et les conséquences négatives des altérations du milieu (par exemple liées au dépôt de détritus).

Restauration et préservation des écosystèmes

12 Reconstituer des trames vertes et bleues à travers toute la ville et en connexion avec les espaces périurbains, en concertation avec les habitants qui doivent être associés à la reconquête de la biodiversité en ville.

13 Faciliter la plantation d'arbres et la régénération naturelle d'espaces forestiers urbains en privilégiant les espèces autochtones.

14 Relocaliser toute la production de plantes destinées aux espaces verts dans la métropole, privilégier des plantes nectarifères, adaptées au climat local avec un minimum de soins.

15 Tendre vers une production de plantes pour les espaces verts n'utilisant que des substrats produits localement par recyclage de la matière dans des contenants réutilisables.

16 Planifier l'éradication des espèces exotiques invasives à Orléans, en particulier sur les bords de Loire, en lien avec l'État, les collectivités locales et les associations naturalistes, notamment via des chantiers nature participatifs couplés à un suivi régulier. Les végétaux issus de ces chantiers seront compostés au plus près des sites où ils auront été extraits.

17 Travailler avec la nature plutôt que contre elle dans la gestion des « espaces verts », par exemple en installant des nichoirs à mésanges comme outil de lutte biologique contre les chenilles processionnaires.

Construire une nouvelle relation avec la nature

18 Préserver le « Val d'Ouest », au sud-ouest de la Loire, de l'artificialisation des sols et de leur imperméabilisation. Y installer des activités en lien avec l'agriculture et la biodiversité compatibles avec son caractère inondable.

19 Revoir complètement le projet d'aménagement du terrain des Groues en partant des usages multiples qu'en fait déjà la population. Aux usages actuels de détente, d'activité sportive et culturelle, sera ajouté un volet autour de l'agroécologie et de l'éducation à l'environnement. L'espace devra comprendre de vastes zones boisées, le projet de route « pénétrante » sera abandonné et le site rendu inconstructible. La vigilance sur les nuisances de la chaufferie sera renforcée et des mesures de diminution seront adoptées.

20 Coupler au maximum les sites de compostage collectif (voir partie Agriculture urbaine) à des haies de feuillus à bois tendre fournissant par la taille la matière carbonée utile au compostage et à des petits espaces de maraîchage réutilisant une partie du compost produit. Les arbres produisant les feuilles propices au comptage pourront aussi être favorisés dans les programmes de plantation.

21 Organiser la mise à disposition de broyeurs à végétaux pour les particuliers afin que les branchages puissent être facilement réutilisés là où ils ont été produits.

22 Organiser le tri, le ré-usage, la récupération et le recyclage des plantes et fleurs coupées apportées par les particuliers dans les cimetières de la ville, élaborer une charte de bonnes pratiques en matière de fleurissement de ces espaces et labelliser des fleuristes vertueux dans le domaine (absence de composants non compostables dans des conditions domestiques, pots consignés, substrats labellisés).

23 Organiser une concertation avec les habitants, les associations et collectifs pour définir les sites prioritaires à dé-bétonner.

24 Élaborer un « plan hérisson » avec les associations naturalistes pour diminuer drastiquement leur mortalité sur les routes et faciliter leur libre circulation dans les parcs, jardins et espaces naturels.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

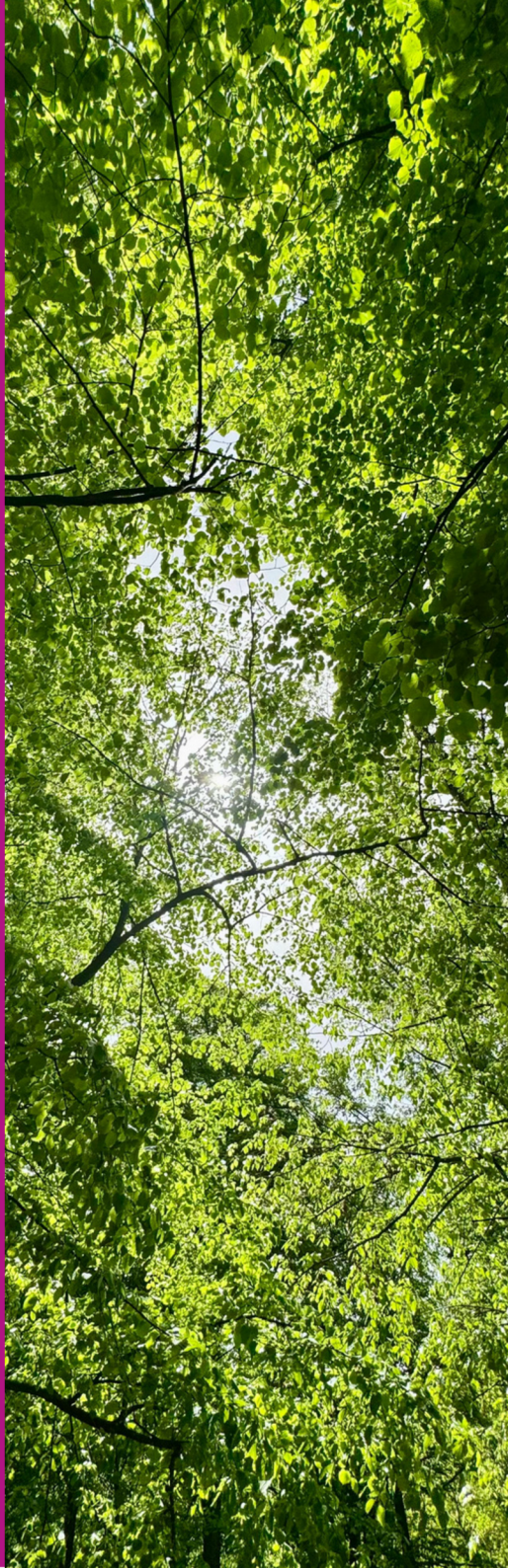

LE PROGRAMME

CHAPITRE 5

AGRICULTURE URBAINE

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

5. l’agriculture urbaine

La fonction première de l’agriculture est de nourrir la population, dans une situation de relative abondance alimentaire dans laquelle les obstacles à l’alimentation ne se trouvent pas dans la quantité de ressources alimentaires disponible mais dans la répartition des richesses.

Il peut sembler étonnant de chercher à produire des aliments dans des zones où les surfaces disponibles sont rares et généralement petites.

La demande sociétale pour une relocalisation des productions, en particulier alimentaires, est très forte, et les considérations environnementales comme socio-économiques nous invitent à emprunter cette voie.

L’agriculture urbaine est aussi ancienne que les villes, mais les formes qu’elle prend aujourd’hui embrassent des considérations qui vont bien au-delà de la production de denrées alimentaires. On citera pêle-mêle les questions environnementales, esthétiques, sociales ou urbanistiques, mais tenter de dissocier ces questions serait aussi vain qu’impossible tant la question agricole est culturellement ancrée dans nos sociétés, indépendamment de liens récents avec le monde de la production agricole.

Depuis la fin du XIXe siècle, la modalité courante d’agriculture urbaine non professionnelle est le jardin ouvrier (rebaptisé plus tard jardin familial) constitué de parcelles individuelles généralement dotées d’un cabanon où les salariés peu fortunés améliorent un peu leur alimentation et leur situation fi nancière en cultivant une partie de ce qu'ils consomment.

La démarche des autorités d'alors était empreinte d'une vision d'ordre social, l'ouvrier en cultivant sa parcelle devait se détourner des cabarets et des syndicats et pratiquer sur ces parcelles des activités familiales.

Le succès de ces jardins fut très important, ces considérations relatives à l'ordre social appartiennent au passé et ces terrains souvent municipaux n'ont généralement pas résisté à l'urbanisation malgré la résistance des jardiniers.

Aujourd'hui encore, ce type de parcelle est très demandé et les personnes sur listes d'attente peuvent attendre plusieurs années avant d'avoir accès à une parcelle.

Ces aspirations multiples et ces rapports variés à la question de l'agriculture urbaine doivent nécessairement apporter une réponse municipale plurielle.

Le premier enjeu est d'organiser la production par une régie municipale maraîchère de fruits et légumes destinés à la restauration collective municipale, en particulier des écoles. Nous serons ici dans une démarche de production pure même si cette activité pourra, de manière périphérique, faire l'objet d'accueil de groupes scolaires dans le cadre d'une sensibilisation croisant la question alimentaire et la question environnementale.

Il faudra trouver des surfaces propices aux cultures, assurer le recrutement et la formation du personnel, aménager des locaux, organiser la production, le stockage, un peu de transformation… Il s'agit d'un défi logistique qui ne pourra uniquement s'appuyer sur des services en charge des « espaces verts » aujourd'hui atrophiés, l'essentiel du travail étant externalisé à des entreprises privées. Certains secteurs comme le « Val d'Ouest » ou le site des Groues seraient tout indiqués pour accueillir ce type d'activité.

Le second enjeu est de faciliter l'existence de jardins partagés (aussi appelés jardins communautaires) qui ne sont pas centrées sur la production (ils n'ont pas d'objectifs de production précis et toute l'organisation du travail et de l'espace qui en découlent), cette modalité intègre naturellement des considérations esthétiques, sociales ou écologiques.

L'association AJONC à Lille a joué dans ce domaine un rôle de précurseur. On y trouve un engagement de type associatif attaché aux questions d'inclusion, de démocratie interne, de transmission des connaissances et d'une certaine autonomie par rapport à la municipalité, indépendamment de sa sensibilité.

Historiquement, ces installations sont souvent « arrachées » aux municipalités qui ne voient pas d'un très bon oeil l'installation de ces lieux « alternatifs » développant une sociabilité parfois perçue comme subversive puisque demandant plus d'espace pour les arbres, les légumes, les haies ou les composteurs dans une démarche agroécologique.

Le regard sur ces pratiques évolue relativement rapidement et les profils des personnes fréquentant ces lieux sont en réalité à l'image des quartiers où ils sont implantés, mais il reste une part de suspicion institutionnelle.

De notre point de vue, il faut adopter une approche respectueuse de ces initiatives et même, pour certains espaces identifiés par les services techniques, encourager leur prise en main citoyenne.

Il faut évidemment construire avec le tissu associatif des chartes adossées aux conventions d'occupation qui garantissent notamment le respect des principes républicains, mais ce type de précautions est généralement bien accueilli par les collectifs promouvant ces espaces, qui sont inévitablement amenés à interagir régulièrement avec les services municipaux. Ces initiatives sont bien souvent des moteurs de transformation, d'embellissement et de revitalisation des quartiers et concordent complètement avec la planification écologique que nous voulons mettre en oeuvre.

Nous voulons aussi faciliter l'émergence d'activités agricoles urbaines dans des lieux où cela n'est pas communément déployé. Cultiver sur les toits des immeubles n'étonne plus grand monde depuis longtemps dans les grandes villes à travers le monde et nous voulons intégrer cette dimension dans les constructions nouvelles et les transformations importantes nécessitant un permis de construire quand la surface de toiture le justifie. La loi Climat et Résilience crée d'ailleurs des obligations nouvelles dans cette direction. Il s'agit aussi de penser les nouveaux projets pour intégrer en amont cette dimension.

Prenons un projet de grand équipement quelconque : il est généralement prévu d'en faire un bâtiment isolé, une singularité architecturale gourmande en foncier et écrasant de sa superbe le quartier. Une autre façon de faire est d'incorporer un tel équipement dans un « pâté de maison » qui intégrerait aussi des bureaux, des commerces, des logements et dont le toit accueillerait une ferme urbaine pouvant vendre directement sa production dans un des commerces de cet ensemble. Il s'agirait de faire moins dans le spectaculaire mais de mettre en oeuvre concrètement la déspécialisation des espaces et d'agir par l'exemplarité et non via des injonctions culpabilisant des personnes n'ayant pas de possibilités de faire autrement.

D'autres projets explorent la verticalité en façade d'immeubles, mais c'est le plus souvent pour des critères écologiques, thermiques ou esthétiques que réellement agricoles. Nous proposons l'expérimentation d'agriculture urbaines à Orléans via des structures flottantes sur la Loire.
Une autre modalité d'agriculture urbaine est de disséminer de petits espaces de cultures un peu partout en ville, entretenus par les services de la ville, des collectifs ou des associations et qui sont mis à la libre disposition des habitants qui sont invités à se servir, c'est notamment ce que pratique le mouvement « Les Incroyables Comestibles ». Dans cet esprit, la plantation d'arbres et arbustes fruitiers dans les parcs de la ville avec une information adaptée serait réalisable.

Certains secteurs d'Orléans moins densément peuplés disposent de nombreux jardins privatifs, il s'y pratique souvent un peu d'agriculture via des potagers, ces initiatives n'ont que peu besoin d'intervention collective. Quelques formations sur les pratiques potagères les plus respectueuses des écosystèmes et profitables aux rendements peuvent être utilement dispensées par les services municipaux et les associations avec le soutien de la ville.

Cultiver les sols pour en tirer des ressources alimentaires nécessite de restituer au sol les éléments qu'on lui soutire, c'est pourquoi un réseau dense de sites de compostage de proximité devra être créé pour fournir en compost les multiples projets d'agriculture urbaine qui doivent fleurir à Orléans. De plus en plus d'habitants sont demandeurs de ce type de solutions pour recycler leurs biodéchets, la réglementation pousse aussi dans ce sens même si l'obligation actuelle pour les collectivités de mettre en place des solutions de collecte des biodéchets pour les habitants reste très théorique.

L'appropriation du vivant par une poignée de firmes semencières est un obstacle à la souveraineté alimentaire des populations. Localement nous devons soutenir la production de semences par les groupes qui en ont l'usage, créer une banque de graines locales en associant à son fonctionnement la régie maraîchère municipale, les serres municipales, les jardins partagés, les médiathèques, l'union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire et le monde agricole.
Elle développera une stratégie de mise à disposition des graines potagères et notamment des variétés locales. La structure observera aussi l'évolution du comportement de ces variétés avec le changement climatique.

Mobiliser des surfaces pour l'agriculture urbaine

1 Encourager et faciliter la création de jardins partagés et de jardins familiaux.

2 Faciliter l'appropriation collective à visée horticole (alimentaire comme ornementale) d'espaces urbains délaissés, y compris de très petite taille.

3 Analyser systématiquement les sols où un projet d'agriculture urbaine est envisagé afin de prévenir d'éventuelles pollutions faisant courir un risque de santé publique.

4 Imposer, via l'instruction des permis de construire, la présence d'une dimension d'agriculture urbaine sur les projets où la surface de toits le permet.

5 Expérimenter l'agriculture urbaine sur des structures flottant sur la Loire.

6 Planter des arbres et arbustes fruitiers dans les parcs de la ville et organiser une communication spécifique aux périodes de récoltes.

7 Préempter des serres maraîchères qui ne sont plus en activité.

8 Travailler par nos actions propres, mais aussi avec d'autres acteurs comme l'association Terre de liens, pour reconstituer une ceinture verte maraîchère en sortant durablement des surfaces agricoles périurbaines de la spéculation.

Former particuliers et professionnels et organiser les filières

1 Structurer une offre de formation grand public sur l'agroécologie avec le tissu associatif en y associant le lycée horticole de la Mouillière et les serres municipales.

2 Créer une régie maraîchère municipale approvisionnant prioritairement la restauration scolaire, elle aussi en régie. Cette régie pourra aussi approvisionner le reste de la restauration collective municipale. Les éventuels excédents pourront soutenir l'action sociale de la commune. Les pratiques agro-écologiques telles que la permaculture y seront privilégiées. Cette régie maraîchère produira aussi les plantes nécessaires aux espaces verts.

3 Déployer un réseau de composteurs collectifs de proximité se densifiant rapidement afin qu'en fin de mandat chaque habitant soit à moins de 10 minutes à pied d'un site de compostage collectif (à l'exception des zones de la ville où chaque habitation est associée à un jardin). Ces sites seront gérés par des structures du quartier avec le soutien technique de la ville. Les bornes d'apport de biodéchets doivent constituer une solution transitoire, le compostage devant se faire au plus près des producteurs de biodéchets et avec leur participation active.

4 Création d'une banque de graines gérée par des acteurs publics et associatifs pour la préservation et la mise à disposition des graines, notamment des variétés locales.

5 Création d'une grainothèque au sein des médiathèques et formation spécifique du personnel à ce dispositif.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 6
SANTÉ

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

6. Santé

A. Prévention et Santé Environnementale

Face aux problématiques de santé, la meilleure action est toujours de prévenir plutôt que guérir. Nous avons les moyens à l'échelon local d'agir sur les nombreuses causes environnementales entraînant ou accentuant des problèmes de santé, que ce soit par l'alimentation, l'eau, l'air, etc.

Canicule : Planter plus d'arbres et végétaliser partout où c'est possible, installer des fontaines d'eau potable, des ombrières et informer de leur localisation. Chaque citoyen doit avoir accès à un îlot de fraîcheur à moins de 10 minutes à pied.

Le plan d'urgence canicule identifiera et prévoira concrètement la logistique nécessaire à la création d'espaces « refuge » de proximité pouvant servir de havres de fraîcheur de jour comme de nuit. Les bâtiments municipaux anciens de la commune (y compris religieux) qui ont une très grande inertie thermique et les cavités en sous-sol facilement aménageables seront mis à contribution.

Accès à une alimentation saine : Intégrer davantage de produits locaux, biologiques et de saison dans les cantines scolaires en allant au-delà des objectifs de la loi EGalim ou du PNNS et en renforçant l'éducation à la nutrition pour les enfants. Généraliser l'établissement de PAI pour l'ensemble des enfants qui en ont besoin en privilégiant les modalités les plus incluantes.

Une eau de qualité : Nous renforcerons les contrôles ainsi que les exigences relatives à la qualité de l'eau distribuée dans la Métropole. Nous interviendrons en amont pour protéger et préserver la ressource en eau (voir chapitre dédié) plutôt que de mettre de l'argent pour dépolluer a posteriori.

Lutte contre les addictions : Renforcer la prévention (réseaux sociaux, pornographie, tabac, alcool, drogues, jeux d'argents...) par des ateliers en milieu scolaire. Créer des partenariats avec des associations et structures publiques locales pour accompagner les personnes en difficulté.

1 Travailler avec Lig'Air à l'installation d'un maillage de stations d'analyse de l'air mesurant une gamme large de polluants, y compris les particules les plus fines, adopter localement les seuils de l'OMS, plus exigeants que les seuils européens, pour le déclenchement des mesures d'urgence et informer les citoyens en temps réel.

2 Adopter un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ambitieux en capacité de réduire l'exposition de la population. Construire une stratégie de réduction qui implique la population en mettant à disposition de tous des données essentielles comme les cartes stratégiques de bruit (CSB) complétées par des mesures en continu avec publication en temps réel du niveau de bruit au niveau des points noirs.

3 Revoir le règlement local de publicité afin de préserver le bien-être psychique. Il relève du devoir de la commune de fournir un espace public apaisé, libéré du stress généré par la surenchère de sollicitations publicitaires.

4 Faire des campagnes de prévention et d'éducation en matière de santé, en collaboration avec l'ARS et le Planning Familial, pour sensibiliser à des problématiques comme les maladies chroniques, la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène alimentaire, et l'activité physique, notamment dans les écoles, à l'université et les lieux sportifs.

B. Faire face à la pénurie de médecins

Nous évoquerons ici les politiques pouvant être mises en œuvre à l'échelle de la Commune ou de la Métropole, en coopération avec les services de l'État et d'autres collectivités locales concourant à un état de complet bien-être physique, mental et social.

Pour mener une politique publique dans un domaine, un élément essentiel est d'avoir du personnel en mesure de mettre en œuvre cette politique publique. Dans notre territoire, la pénurie de médecins et de divers professionnels de santé est la question qui détermine la plupart des autres. Ainsi, nous nous attellerons notamment à organiser l'offre de soin et à planifier la résolution de la pénurie de professionnels de santé.

Cette pénurie est nationale, mais elle est sensiblement plus prononcée sur notre territoire, il faudrait aujourd'hui une centaine de médecins généralistes en plus à Orléans pour simplement rattraper la moyenne nationale. Les médecins en exercice à Orléans sont plutôt âgés et leur inéluctable arrêt d'exercice nous laisse entrevoir une situation très grave dans un avenir proche.

Plusieurs raisons expliquent cette situation. La première est la volonté déjà ancienne des autorités nationales de réduire «l'offre» de médecins afin de réduire les « dépenses » de santé.
Le numerus clausus, aujourd'hui supprimé, en a été un outil important.

Les évolutions sociétales sont aussi à prendre en compte. Les nouveaux médecins veulent, à juste titre, pouvoir disposer de congés et d'horaires compatibles avec leur vie privée ; cela est plus aisé à mettre en œuvre dans le salariat mais les autorités continuent à privilégier l'exercice en libéral. Le salariat permet aussi plus facilement de décharger les médecins d'une partie des tâches administratives qui sont aujourd'hui très chronophages.

À ces raisons nationales s'ajoutent des raisons locales : l'université d'Orléans ne disposait pas de formations de médecine et le CHR n'était pas un CHRU. Ne pas former de médecins localement n'aidait pas à leur installation sur place.

Possibilités à moyen terme :

L'anomalie orléanaise en matière de formation est en passe d'être réglée, mais il faudra une dizaine d'années pour que des médecins formés localement commencent à exercer (encore faudra-t-il qu'ils s'installent sur notre territoire). C'est une excellente nouvelle sur le long terme mais cela ne résout pas la crise médicale à court et moyen terme.

Face à cette pénurie, les territoires se retrouvent en compétition pour attirer des médecins et ainsi satisfaire un besoin essentiel de la population : être soigné. Le nombre de médecins étant insuffisant, quantité de médecins d'Europe de l'Est ou du Maghreb exercent aujourd'hui en France, ce qui est un soulagement pour de nombreux patients français, mais entraîne par ricochet une pénurie de médecins encore plus violente dans leurs pays d'origine. Cette solution déjà très employée ne saurait l'être beaucoup plus, d'autant que nous ne sommes pas le seul pays à manquer de médecins.

La Région Centre Val de Loire cherche à salarier des médecins avec difficultés. Nous nous associerons aux démarches de ce genre, d'où qu'elles viennent car le salariat des médecins nous semble être une mesure majeure d'attractivité pour ceux envisageant de s'installer dans les territoires en pénurie.

Dès lors, se pose la question de la cohérence des différentes initiatives de salariat de médecins quand, sur un même territoire, diverses collectivités salarient chacune quelques médecins pour tenter de résoudre le problème.

Il nous semble nécessaire qu'un opérateur public unique se charge de salarier les médecins sur le territoire et, au-delà de leur simple salariat, assure une coordination globale entre soins, prévention, recherche et enseignement. Les patients n'ont pas à souffrir des guerres d'égo ou des intrigues des uns et des autres pour choisir tel ou tel territoire.

Sans être fermement opposés à ce que la commune ou la métropole salarie directement les médecins dont nous avons besoin, il nous semble néanmoins plus opportun que ce soit le CHRU qui salarie ces professionnels de santé et gère les locaux. Il s'agit de la structure la plus indiquée pour organiser efficacement un tel dispositif. Elle pourra ainsi créer et administrer un réseau de centres de santé en coopération avec les collectivités locales.

Ces centres de santé pourront offrir aux habitants davantage que le traitement des maladies déjà identifiées, en développant une politique de prévention santé en lien avec l'ARS : un traitement préventif et pas seulement curatif. Il faudra aussi veiller à ce que ces centres n'excluent personne, y compris les personnes qui se trouvent momentanément exclues d'une protection sociale et les accompagner dans la normalisation des situations administratives en lien avec la CPAM.

L'université d'Orléans a déjà ouvert la voie à la construction de dispositifs innovants de formation dans le domaine de la santé avec la création de l'école universitaire de kinésithérapie avec l'aide de la région. Dans ce prolongement, en sus des enseignements de médecine et pharmacie, il conviendra de créer un véritable pôle de formation universitaire public englobant la santé (dont le paramédical), le sanitaire et le social, des formations aujourd'hui émiettées entre divers opérateurs ou absentes sur le territoire.

Il n'est pas un secret que l'enseignement de la médecine en France a, par bien des aspects, une dimension toxique empreinte d'une compétition absurde, de sexisme et d'homophobie, bien plus que dans d'autres pays européens ou que nombre d'autres exemples à travers le monde. Une attention particulière sur les conditions d'étude permettrait de faire naître un enseignement exemplaire dans ce domaine. Débarrassé de ce fardeau, l'enseignement dispensé pourrait attirer dans le territoire des étudiants et enseignants voulant travailler autrement et préfigurer un enseignement de la médecine réinventé, engendrant de meilleurs médecins.

Possibilités à court terme :

Les possibilités à court-terme sont en réalité limitées et les conséquences néfastes pour la population seront importantes.

Une possibilité est de mettre en place des incitations financières très importantes, que ce soit dans le financement des dernières années d'étude en contrepartie d'un engagement de présence sur le territoire durant plusieurs années ou dans le débauchage de médecins installés ailleurs en France. Cette dernière solution soulève évidemment de graves questions éthiques.

Idéalement il faudrait disposer de pays ayant formé plus de médecins que nécessaires aux besoins de sa population et qui seraient disposés à nous faire bénéficier de la prévenance dont ils ont fait part quand nous en avons collectivement manqué. Mais ces pays sont fort peu nombreux et nous ne sommes pas les seuls à manquer de médecins.

5 En lien avec les autres initiatives du territoire, salarier directement les professionnels de santé (dont les médecins) par la commune ou une autre entité publique dans un réseau de centres de santé :

- le réseau couvrira toute la commune (et éventuellement des communes associées), de façon à fournir un accompagnement médical dans chaque quartier ;
- un éventail de professionnel de santé y sera présent pour y prodiguer des actions de prévention comme de soin, mais aussi de l'accompagnement social en lien avec le CCAS ;
- un accueil inconditionnel des patients indépendamment de leur situation administrative ;
- les patients en situation administrative complexe seront accompagnés dans la régularisation de leur situation (idéalement en lien avec la CPAM) ;
- les médecins seront tous en secteur 1 (tarif conventionné) ;
- le CHRU comme entité publique coordinatrice ;
- des liens entre les centres de santé, le planning familial et la PMI seront structurés ;

6 Contribuer à résoudre le problème de pénurie de professionnels de santé :

‣ soutenir le développement des capacités de l'université d'Orléans pour l'enseignement complet de médecine et de pharmacie et l'intégration des enseignements de médecine et de pharmacie dans un pôle de formation universitaire orléanais public englobant la santé (dont le paramédical), le sanitaire et le social ;

‣ inciter les étudiants de la filière de médecine de Tours à faire leurs stages à Orléans en leur proposant une aide administrative, des aides au logement et/ou des bourses pour s'installer après leurs études ;

‣ aider la mise en place de la téléconsultation auprès des médecins lorsqu'elle peut pallier des difficultés d'accessibilité, quelles qu'elles soient ;

‣ lancer une opération « séduction » dans les diverses formations de médecine existantes pour faire venir des étudiants en cours de formation et des praticiens l'ayant terminée ;

‣ cultiver une spécificité orléanaise dans la formation en médecine afin d'éviter certaines pratiques sexistes, homophobes et transphobes en vigueur presque partout en France et donc attirer de futurs médecins et enseignants voulant travailler autrement. Cette démarche s'inscrivant sur la durée mobilisera les sciences sociales, les spécialistes de la santé mentale et des troubles mentaux ou encore les structures féministes et LGBTQIA+.

7 Municipaliser des structures d'analyse médicale ou d'imagerie médicale qui peinent à trouver des repreneurs. La valeur des équipements peut rendre impossible la reprise par des indépendants et il n'est pas souhaitable que de grands groupes se constituent dans ce domaine. Si le CHRU souhaite en assurer la gestion, elles pourront lui être cédées.

8 Reconstruire la médecine scolaire dans les écoles.

9 Ne plus intégrer de nouveaux étudiants dans le partenariat avec Zagreb.

C. Aider les aidants

La situation sociale des aidants, ces personnes qui prennent soin d'un proche fragilisé (maladie, vieillesse...) est particulièrement préoccupante.

Leur situation économique comme psycho-sociale n'est pas satisfaisante, ils jouent un rôle très important dans notre société sans être reconnus et accompagnés pour pouvoir jouer ce rôle dans des conditions dignes.

10 Sortir les aidants de l'ombre : en informant les professionnels de santé et de l'éducation dans les milieux scolaires pour repérer ces jeunes, ou pas, aidants et les soutenir.

11 Faciliter la création de groupes de parole d'aidants en mettant à disposition gratuitement des créneaux dans les salles municipales, en faire de même pour les malades.

12 Orienter les aidants vers les aides disponibles (congés spécifiques, aides financières, etc) et les assister dans leurs démarches administratives.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 7
URBANISME

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

7. Urbanisme

Repenser la façon de vivre la ville et la faire évoluer en fonction des besoins de la population a toujours été un défi .

Le paysage urbain d'Orléans actuel porte encore les cicatrices de l'urbanisme de l'ancien monde où l'idéologie urbaine dominante était celle de la spécialisation de l'espace et de l'adaptation de la ville à la voiture individuelle.

Avec l'avènement de la Métropole, les politiques d'urbanisme traduisent la volonté des décideurs locaux de placer Orléans parmi « les territoires qui comptent » à l'échelle nationale, d'en faire une métropole « rayonnante », « attractive » et « connectée ». Cela s'est traduit par des investissements parfois utiles comme la création d'un réseau de tramway, mais d'autres sont bien plus discutables et particulièrement certains grands équipements aussi « structurants » que surdimensionnés et onéreux comme le CO'Met.

La « métropolisation » a aussi nourri le rêve pavillonnaire et l'approfondissement de grandes fractures territoriales en engloutissant énormément de terres agricoles. Pourtant le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) voté en mai 2019, accompagne encore des projets de 845 ha dont 600 ha pour l'habitat. Au lieu de tout miser sur le neuf et d'urbaniser à outrance en extension, nous privilégierons une politique volontariste de reconquête des logements vacants, notamment par la rénovation énergétique, et d'un peu de densification.

Aujourd'hui la Métropole d'Orléans ne se donne pas les moyens de respecter l'objectif légal de zéro artifi cialisation nette. L'expansion de la ville, c'est une dépendance toujours plus accrue à l'automobile et aussi la destruction programmée des îlots de fraîcheur indispensables pour affronter les canicules qui sont amenées à être de plus en plus fréquentes, longues et intenses.

Sans transition écologique ambitieuse et transversale, Orléans deviendra invivable pour ses habitants, notamment les plus fragiles, ces phénomènes extrêmes étant amenés à se reproduire en fréquence et en intensité dans un futur proche.

Cette transition, nous devons la penser à partir d'une ville façonnée par les choix politiques passés et ces usages hérités. Elle n'est socialement acceptable que si elle s'accompagne collective de la cité, en rupture avec une culture où malheureusement les décideurs locaux considèrent mieux connaître les besoins des gens que les gens eux-mêmes.

Cette transition doit s'appuyer sur les mobilisations locales pour le climat et la biodiversité. À ce titre, les citoyens doivent pouvoir suivre sa mise en œuvre avec transparence et précision.

Plus généralement, les citoyens sont fatigués de concertations a minima sur les projets urbains qui s'apparentent à des exercices de communication.

Beaucoup d'habitants ont l'impression de n'être que des invités dans leur quartier, où rien ne se décide avec eux. Les espaces de concertation censés remplir cette fonction servent, au mieux, à modifier à la marge, ce que les élus, les opérateurs et architectes en chef ont déjà planifiés.

Rompre avec « l'urbanisme de cabinet », c'est donc permettre aux habitants de se réapproprier la fabrique de la ville.

Protéger le foncier agricole et naturel

1 Lancer dès le début du mandat la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) approuvé en 2019 afin de respecter les objectifs de zéro artificialisation nette et de neutralité carbone, et mettre fin au développement des zones commerciales de périphérie qui fragilisent le commerce de proximité du centre-ville.

L'ensemble des documents de planification sectoriels seront modifiés en cohérence avec ces objectifs, notamment le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de 2022 et le Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) de 2019.

2 Dresser un bilan précis des friches urbaines de toute nature (industrielles, ferroviaires, militaires, commerciales...) et des espaces sous-occupés ou dégradés afin d'améliorer la vie des quartiers. Ces espaces délaissés pourront, le cas échéant, accueillir des projets ambitieux d'un point de vue écologique (bâtiments à énergie positive, potagers collectifs, parcs, commerces...) et fédérateurs pour les habitants des quartiers concernés qui seront directement impliqués et verront leur qualité de vie améliorée.

3 Refuser l'implantation de panneaux solaires sur des espaces agricoles et naturels tant que l'intégralité des implantations potentielles sur les espaces artificialisés n'auront pas été réalisées.

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

4 Végétaliser et renaturer l'espace public : jardins, parcs, espaces verts diffus et arbres d'alignement seront développés.

5 Adapter la voirie pour faciliter l'infiltration de l'eau de pluie plutôt que le ruissellement.

6 Installation de filtres à déchets au niveau des bouches de collecte des eaux pluviales.

7 Protéger les terres les plus sensibles pour les nappes phréatiques et cours d'eau, notamment autour des points de captages, par l'ensemble des moyens de la collectivité, en lien notamment avec l'Agence de l'eau (arrêtés municipaux, paiement pour service écologique, préemption pour louer à des agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales, etc).

8 Soutenir la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, en particulier sur les espaces communaux et métropolitains.

9 Expérimenter la création de réseaux d'eau non potable dans l'habitat collectif issus de la collecte des eaux de pluies et destinés à des usages ne nécessitant pas de recourir à l'eau potable (toilettes, lave-linge, plantes...).

10 Construire un maillage de toilettes publiques gratuites en privilégiant les toilettes sèches afin de préserver la ressource en eau de contaminations fécales tout en améliorant le confort de la population.

Accueillir la biodiversité

11 Réserver dans les projets d'aménagement des espaces consacrés à l'agriculture urbaine et solidaire (temps de trajet réduit, vente directe, accessibilité) tels que les jardins partagés, familiaux, pédagogiques, les micro-fermes, les vergers, l'éco-pâturage pour entretenir les espaces, les productions maraîchères sur les toits, une régie maraîchère municipale..., ou tout projet d'initiative citoyenne).

12 Maximiser la présence des arbres dans la ville (sur les places et squares, en alignement dans les rues) pour ombrager et atténuer la surchauffe des espaces publics pendant les périodes de canicule et permettre d'atteindre le plus rapidement possible la neutralité carbone.

13 Reconstituer les continuités écologiques à travers toute la ville, en concertation avec les habitants qui doivent être associés à cette reconquête de la biodiversité. Il s'agira notamment de protéger davantage les cœurs d'îlots verts dans le tissu urbain dense et imposer un coefficient de végétalisation contraignant dans les nouvelles opérations *(voir partie Biodiversité).*

Embellir la ville et répondre aux nouveaux besoins

14 Faire du terrain des Groues, le grand parc naturel urbain du nord d'Orléans. Il s'agit de permettre aux habitants du nord d'Orléans, des quartiers populaires notamment, de bénéficier d'un vaste lieu de respiration, où la permaculture, l'agroforesterie et le respect de la biodiversité pourront prendre toute leur part. En effet, Les espaces verts de proximité constituent parfois le seul lien à la « nature » pour des citoyens à faible revenu et sont donc aussi un enjeu de justice sociale. Le projet d'implantation d'un SAS (Service d'Accompagnement à la Sortie de prison) sera abandonné au profit d'un site plus adapté dans la métropole. Les effets polluants de la chaufferie biomasse seront reconsidérés.

15 Recréer un maillage d'espaces publics conviviaux, vecteurs de lien social et pleinement réappropriés par les citoyens, Il s'agira notamment de redéployer du mobilier urbain adapté à cet objectif. Il s'agit par exemple de bancs et de chaises, d'espaces abrités, mais aussi de structures plus ludiques encourageant l'appropriation de la ville par une diversité de publics. Ce genre d'équipements existe à Orléans mais semble aujourd'hui réservé à certains espaces dédiés à la balade.

16 La mixité fonctionnelle sera recherchée dans les opérations de requalification urbaine, mêlant par exemple logements et commerces ou bureaux et ateliers dans un logique de déspécialisation des espaces pour limiter le nombre et la longueur des déplacements subis.

Réduire la consommation de ressources

17 Faciliter la rénovation énergétique du bâti et l'emploi de matériaux éco-responsables, biosourcés, partout dans la ville. Ce serait d'autant plus facile dans le centre-ville d'Orléans où le patrimoine bâti et architectural nous invite à renouer avec des méthodes constructives vernaculaires qui favorisent l'emploi de matériaux locaux.

18 Imposer des matériaux éco-responsables et biosourcés pour la construction ou la réhabilitation des bâtiments publics de la ville d'Orléans et Orléans Métropole.

19 Favoriser dans les règles d'urbanisme le développement de l'habitat où les logements sont conçus collectivement par les résidents.

20 Expérimenter l'accueil d'habitats légers réversibles (tiny house, kerterre, dôme...) sur des terrains publics dédiés en l'assortissant d'une convention renouvelable visant la préservation de la biodiversité avec une évaluation externe de l'efficacité du dispositif.

21 Interdire dans l'espace public toute forme de publicité numérique et lumineuse, qui constitue une pollution visuelle inutile et énergivore tant pour leur fabrication, leur fonctionnement et leur recyclage incertain. À titre d'exemple, un panneau numérique de 2m^2 consomme 7 000 KWH/an soit l'équivalent d'un ménage avec enfant. Il est rappelé que la « concertation » dans le cadre du règlement local de publicité métropolitain a fait ressortir une opposition massive des citoyens à ces dispositifs. Plus généralement, nous encadrerons davantage tout ce qui a trait aux panneaux publicitaires afin de les faire disparaître à terme.

22 Pour les enseignes, vitrines des commerces et autres affichages lumineux hors domaine public, définir une heure d'extinction commune.

23 Sur le modèle de la commune de Bègles, définir une charte afin que la publicité restante « ne présente pas de caractère sexiste et discriminatoire et soit adaptée à son environnement (écoles, lieux de cultes...) ».

24 Renouveler les lampadaires pour un éclairage plus économe, mieux adapté aux besoins réels (associé à des détecteurs de présence) et moins générateur de pollution lumineuse.

25 Intégrer de petites unités de productions d'énergies renouvelables (panneaux solaires et éoliennes carénées) de proximité pour alimenter certains équipements publics dont le raccordement au réseau peut être complexe ou coûteux, notamment pour les lampadaires et aubettes.

Permettre aux citoyens d'être acteurs de leur cadre de vie

26 Créer des Ateliers Urbains de Proximité (AUP), dans lesquels les citoyens seront pleinement acteurs de la fabrique de la ville. Ces ateliers auront vocation à proposer des projets d'équipement public et à réinterroger les projets urbains actuellement planifiés sur les sites tels que Fil de Soie, les Jardins du Val Ouest, les Groues... Les propositions seront approfondies en collaboration avec les services municipaux ou métropolitains compétents et l'agence d'urbanisme. Les associations ou collectifs de riverains directement impliqués sur ces sites seront associés et appelés à participer.

27 Donner une représentation citoyenne à la gouvernance de l'agence d'urbanisme TOPOS[1].

28 Co-écrire avec ces mêmes ateliers une « charte opérateurs » pour encadrer l'action des promoteurs et aménageurs sur la ville, qui viendra, en complément des dispositions du PLU, appuyer les exigences de la commune en matière d'insertion architecturale et urbaine, de haute qualité environnementale, de programmation, de commercialisation et de prix de sorties des logements, de participation du public.
À travers cette charte, les maîtres d'ouvrage d'opération devront travailler en transparence avec les services municipaux ou métropolitains de la prospection foncière à la livraison de l'opération.

[1] Après 40 années d'intervention de l'AUAO auprès des communes de l'agglomération orléanaise et de son EPCI, l'agence d'urbanisme prend un nouvel envol. Nouvelles missions, nouveau périmètre : nouveau nom ! TOPOS concentre ses missions sur le développement d'observatoires thématiques, d'études stratégiques et de prospective, tout en s'appuyant sur une animation partenariale soutenue.
Son périmètre d'intervention est élargi au bassin de vie sur 7 EPCI et 126 communes. Autour des enjeux de la mobilité, de l'habitat, de l'économie, de la biodiversité, TOPOS offre un espace de discussion et de dialogue inter-territorial, au bénéfice du développement local.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 8
LOGEMENT

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

8. Logement

Le mal logement et l'absence de logement sont incompatibles avec le devoir d'humanité de la collectivité, des mesures d'urgence de relogement doivent être immédiatement prises.

Ces questions nécessitent de planifier l'action publique sur plusieurs années pour obtenir des solutions pérennes réellement satisfaisantes en agissant sur la mise à disposition des logements vacants afin de répondre à la demande de logements sociaux que la collectivité n'arrive pas à satisfaire.
Le taux de pression (rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions de logements sociaux) est de 4,1 pour la métropole en 2021.[2]

En matière de rénovation énergétique de l'habitat, Orléans Métropole a approuvé en 2019 son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) mais dont les objectifs n'ont aucune portée contraignante. Il est nécessaire d'animer et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 avec un objectif de 75 000 logements rénovés. Nous créerons donc un comité de suivi ouvert aux citoyens qui communiquera chaque trimestre sur l'état d'avancement du PCAET.

À court-terme, la mobilisation du logement existant est la seule option, mais, à moyen-terme, nous devrons évidemment organiser la construction de nouveaux logements, notamment des logements sociaux, en veillant à leur répartition harmonieuse sur le territoire. La vieille recette de l'étalement urbain ne devant plus être utilisée, il faudra reconstruire la ville sur la ville en utilisant plus efficacement des surfaces déjà urbanisées. Cela implique une veille efficace sur le foncier mobilisable mais aussi de refuser le permis de construire à des opérateurs qui voudraient utiliser peu judicieusement le rare foncier disponible.

Afin de faciliter la construction de logements à moindre coût pour les bailleurs sociaux, la collectivité pourra autoriser la construction de logements sociaux sur des terrains lui appartenant sans pour autant en céder la propriété. Cette démarche aura aussi pour conséquence de simplifier les projets ultérieurs.

[1] Programme local de l'habitat (PLH4) d'avril 2023.

Réhausser la qualité des logements

1 Offrir à toutes et tous un logement décent, et à tout le moins un hébergement temporaire aux sans-abris, sans distinction de situation ou de statut, dans l'attente d'un logement pérenne.

2 Intégrer au PCAET l'objectif d'éradiquer la précarité énergétique et les passoires thermiques (diagnostic DPE F et G) en moins de 5 ans (15 000 logements).

3 Répertorier d'ici juillet 2026 les passoires thermiques existantes et mobiliser un réseau « donneurs d'alerte » composé des acteurs sociaux et de proximité (Département, CCAS, professionnels de santé, facteurs) pour signaler et renseigner des situations de potentielle précarité énergétique. Pour faciliter ce travail de repérage et de prévention, la Métropole pourra adhérer au programme SLIME (Services Locaux pour la Maîtrise de l'Énergie).

4 Renforcer le service public local de la rénovation énergétique et le déployer dans chaque mairie de proximité. Ce service proposera un accompagnement des citoyens dans le projet de rénovation énergétique de leur logement.

5 Flécher la totalité des aides à la rénovation thermique aux logements occupés vers les ménages en situation de précarité énergétique. En optimisant l'ensemble des dispositifs d'aides, l'objectif est de financer à hauteur de 90 % les travaux de rénovation portés par des propriétaires occupants et les bailleurs publics et 50 % ceux des bailleurs privés. Dès la fi n des travaux, les locataires et propriétaires occupants des copropriétés devront bénéficier de 100 % des gains obtenus sur le coût du chauffage.

6 Mettre en œuvre, sous 6 mois, un programme de rénovation énergétique des maisons individuelles prévu dans le PCAET en mobilisant des groupements d'artisans qualifiés à réaliser des rénovations performantes.

7 Instaurer l'outil du « permis de louer », en y intégrant les critères de performance énergétique dans le but d'interdire la mise en location de passoires thermiques (et lutter contre les marchands de sommeil).

8 Utiliser tous les outils d'intervention publique possibles pour rénover et réinvestir les logements vacants. Cette action aura pour objet d'augmenter le parc social d'Orléans aujourd'hui insuffisant et de répondre au besoin de populations pour qui l'accès au logement est un parcours du combattant : par exemple les jeunes travailleurs et étudiants précaires. Par ce levier, la commune accroîtra aussi son offre de logements-relais à destination notamment des femmes victimes de violences conjugales et jeunes LGBTQIA+ en situation de détresse.

9 Garantir des lieux d'accueil aux personnes nomades accessibles, sécurisants tant sur le plan sanitaire que sur le raccordement aux réseaux.

10 Imposer la règle de 100% d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tout bâtiment neuf d'habitation. Ce qui revient à neutraliser localement la régression dans ce domaine introduite par la loi ELAN de 2019.

Améliorer l'accès au logement

11 Publier les critères d'attribution des logements sociaux et établir des permanences libres chez les bailleurs sociaux. L'objectif est de faciliter le dialogue locataire-bailleurs et de solutionner dans des délais plus courts les litiges et problèmes divers.

12 Mettre en place un observatoire local des loyers du parc privé.

13 Demander à l'État l'encadrement expérimental des loyers à Orléans en application de la loi Elan.

14 Planifier la construction de logements sociaux à la hauteur des besoins en préemptant des surfaces déjà artificialisées mais sous-utilisées. Les achats de terrains et la construction se feront via une régie immobilière municipale. La régie pourra conserver la propriété du foncier mais céder le bâti aux bailleurs sociaux
.

15 Encourager la surélévation des immeubles afin de créer plus de logements sans consommer plus de surface au sol.
Ces surélévations doivent s'accompagner de rénovations, notamment thermiques, des immeubles.

16 Augmenter sensiblement les capacités de logement CROUS sur - ou aux abords - du nouveau campus Madeleine (actuellement 165 logements sont prévus pour 4 200 étudiants).

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 9

TRANSPORTS, MOBILITÉS ET ACCESSIBILITÉ

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

9. Transports, mobilité et accessibilité

La pollution de l'air dans la métropole est une urgence sanitaire que peine à cacher une échelle de mesure dont le niveau dit «moyen » est parmi les plus bas échelons.

Nous ne pouvons plus laisser tousser la population et faire comme si tout allait bien ou en pariant que les voitures électriques rendront bientôt cela supportable.
Nous avons la responsabilité d'assurer à tous un air respirable. Le niveau de bruit le long de certains axes est aussi un problème sanitaire, bien qu'aujourd'hui très peu pris en compte, les objectifs définis jusque-là prévoyant au mieux de « ne pas dégrader la situation actuelle »

Tous transports confondus, la consommation de produits pétroliers représente la moitié de notre impact climatique.

Nous devons assurer à tous de circuler sans danger dans la ville, ce que ne permettent pas aujourd'hui les aménagements de la voirie : ils sont dangereux pour les cyclistes sur l'essentiel du réseau et la situation est à peine meilleure pour les piétons.
Des passages piétons sont même supprimés et des trottoirs diminués pour préserver et créer des places de stationnement.

Même si la commune ou la métropole ne peuvent pas seules aboutir à la « vision zéro » (zéro mort et zéro blessé grave) comme formulé dans les pays nordiques, l'attention apportée par la collectivité à la qualité des aménagements ainsi que le renforcement des opérations de prévention et de verbalisation peuvent fortement contribuer à cet objectif.
Évidemment, l'État a un rôle décisif à jouer dans ce domaine et une coopération étroite est souhaitable.

La population d'Orléans s'accroît et la conception actuelle de la ville tend à concentrer certains usages dans un petit nombre d'espaces. Puisque la voiture individuelle est depuis les années 1970 le moyen de transport majoritaire, certaines zones sont encombrées presque en permanence.

Créer de nouvelles voies automobiles ne ferait qu'aggraver le problème. Le report modal rapide de la voiture individuelle vers les transports collectifs et actifs (marche et vélo principalement) est la seule voie raisonnable pour améliorer la qualité de vie des habitants.
Y compris pour les automobilistes, la situation est devenue invivable, le temps perdu dans les embouteillages pourrait être plus utilement employé.

Aujourd'hui l'essentiel des aménagements de voirie n'est pensé que pour la circulation automobile, les aménagements de voirie pour les autres types de mobilité sont souvent incohérents, discontinus et en mauvais état (cette voirie dégradée abîme d'ailleurs très rapidement les vélos y circulant et incite fortement les cyclistes à choisir des vélos « tout terrain » plutôt que des vélos pensés pour la ville).
Ces mauvais aménagements génèrent des conflits d'usage multiples et donc occasionnent d'inutiles tensions et des clivages artificiels.
L'État via le CEREMA fait bien diverses recommandations sur la conception des aménagements mais il ne s'agit que de préconisations et il apparaît important que la commune et la métropole s'approprient pleinement cette question en votant des lignes de conduite regroupées dans un document pratique accessible à tous.

Augmenter l'usage des mobilités actives ne passe pas seulement par l'ajout de pistes cyclables et de parkings à vélos, c'est aussi la transformation des « zones à traverser » en « espaces de vie » via l'embellissement de l'environnement (trottoirs de qualité, végétalisation, baisse du bruit routier…) et l'enrichissement de ces espaces par des fonctionnalités nouvelles (espaces de compostage, boîtes à livres, cabanes à don, commerces et services, activités artistiques…) qui donnent envie de se déplacer autrement et plus largement changent notre rapport à l'espace public.
Repenser la voirie et ses usages c'est aussi apaiser la ville.

Ces aménagements sont encore trop souvent cantonnés aux zones urbaines, là où les élus s'imaginent que la demande existe. Ailleurs les obligations légales ne sont souvent même pas satisfaites.
Par exemple, la définition d'une « ville de la proximité», formulation en apparence conforme à nos attentes, tend en réalité à concentrer les efforts d'offres de services et de transports collectifs sur 10 % de l'espace de la Métropole, certes comportant la moitié des habitants, emplois et services, mais laissant de coté l'autre moitié.

Cette transformation des usages nécessite de prendre en compte les besoins des habitants, en particulier les plus vulnérables, et de faire sensiblement mieux qu'aujourd'hui pour y répondre.
La combinaison des transports collectifs et actifs doit très vite s'adapter aux besoins actuels et futurs de mobilité. C'est cette approche globale, intimement imbriquée dans la planification écologique que nous voulons construire.

A. Transports collectifs

Nous disposons à Orléans d'un réseau de transport collectif qui est loin de donner satisfaction à ceux qui doivent l'utiliser. Que ce soit sur le tracé des l'insatisfaction est habituelle chez ceux qui doivent compter sur ce moyen de transport pour se déplacer.
Nous avons conscience que les transports en commun sont une partie de la réponse à la congestion de la voirie, à la pollution de l'air ou simplement à un accès universel de l'ensemble des citoyens à la mobilité.

La voiture individuelle représente encore un moyen massif de déplacement, l'augmentation de la population et des déplacements rend cette modalité de transports de plus en plus inadaptée, sans même parler de la pollution de l'air, du bruit ou des dangers engendrés pour les autres usagers.
Bien que bus et tramways représentent une part significative de la mobilité de demain, ils sont bien souvent bloqués par les voitures d'aujourd'hui.
Un travail de réaménagement des voiries devra être opéré pour que bus et tramways soient sensiblement moins affectés par les variations du trafic automobile.
Dans de nombreux cas, des voies dédiées et un renforcement de la logique de priorité aux intersections font partie de la solution.

La mesure phare de la mandature sera la mise en place de la gratuité totale des transports collectifs couplée au renforcement de l'offre.
Cette mesure, nécessaire pour réaliser la planification écologique, est financièrement supportable par la collectivité et même plus efficace en ce qu'elle réduit le coût de collecte et les opérations de contrôle.
Elle permettra d'inciter d'actuels automobilistes à essayer puis adopter les transports collectifs pour une part croissante de leurs déplacements.

Aujourd'hui nombre d'automobilistes n'ont pas d'alternative satisfaisante via les transports collectifs.
Même si la voiture ne disparaîtra pas complètement, le développement de nouveaux trajets rapides, fiables et fréquents s'appuyant pour partie sur des infrastructures nouvelles, permettra aux habitants d'avoir le choix.
Par exemple, depuis la mise en place de la gratuité des transports pour les habitants de la métropole de Montpellier en décembre 2023, la fréquentation a augmenté de 33% dans les bus et tramways du réseau.

Dès que possible, a minima à la fin de la concession, les transports collectifs seront assurés directement par la collectivité, sans passer par un opérateur privé.
Il s'agit pour la collectivité de gagner en compétences dans ce domaine pour permettre une coopération plus fine entre les services publics et faire des économies en arrêtant de financer les délégataires.

Des coopérations techniques devront être nouées avec d'autres collectivités ayant fait ce choix.

Étendre l'offre

1. Étendre et densifier le réseau de bus pour fournir des solutions de mobilité nouvelles, faciles et rapides ne passant pas forcément par le centre-ville.

2. Ouvrir une vaste concertation métropolitaine autour du tracé des futures lignes de tramway et des éventuelles extensions en rendant accessible à la population l'ensemble des données techniques et des outils de simulation nécessaires à l'élaboration d'un avis éclairé.

3. Proposer dans cette concertation la création d'une autre ligne de tramway sur l'axe Nord-Sud, entre la gare de St-Cyr en Val et Saran, qui deviendra la ligne C, sous réserve de faisabilité technique.

4 Étendre les possibilités de transport à la demande (l'actuel ResaTAO) pour desservir les arrêts de bus et de tramway au-delà des heures qui justifient la circulation de véhicules de grande capacité.

5 Encourager la mise en place d'une liaison ferroviaire régulière entre Orléans et Gien en passant par Châteauneuf-Sur-Loire pour améliorer le confort de transport des habitants, désengorger la D2060 et limiter la pollution liée aux déplacements domicile-travail en voiture sur cet axe.

Fiabiliser l'offre et améliorer le confort des usagers

6 Investir pour augmenter le nombre de rames de tramway mobilisables durant les heures de pointe, en parallèle d'un plan de recrutement et de formation des conducteurs.

7 Soulager le réseau de tramway durant les périodes de grande affluence en faisant circuler, en même temps que le tramway, les bus relais prévus initialement pour les périodes de panne.

8 Garantir une fréquence de passage des bus compatible avec un usage ordinaire, y compris durant les week-end et vacances scolaires.

9 Améliorer significativement la régularité des lignes de bus sur les axes structurants en les rendant moins dépendantes des aléas de la circulation automobile, notamment en développant les lignes de bus en site propre.

10 Mettre en place une régie publique des transports qui améliore la maintenance du matériel, les relations avec les usagers et les conditions de travail des agents.

11 Repenser la communication des usagers avec l'opérateur de transport, en réorganisant les outils pour permettre aux usagers de faire remonter facilement leurs idées et leurs réclamations et assurer un suivi du traitement des demandes.

12 Créer un bureau des temps afin de lisser les pics de fréquentation.

13 Regrouper les arrêts des bus des compagnies privées traversant la France voire l'Europe à la gare routière plutôt que dispersées sur la métropole dans des lieux inadaptés.

14 Utiliser les caméras embarquées dans les tramways pour permettre aux conducteurs de transmettre facilement les images des automobilistes enfreignant le code de la route et obligeant les tramways à procéder à des freinages d'urgence pénibles et risqués pour les usagers. Si nous ne pouvons pas vidéo-verbaliser, il faut au moins pouvoir quantifier précisément le phénomène pour y apporter des réponses adaptées.

15 Adapter la voirie pour que les cyclistes et trottinettistes aient de meilleures options que de rouler sur les voies de tramway.

16 Arrêter d'utiliser les bus et tramways comme supports publicitaires, en particulier quand ces publicités sont apposées sur les vitres et donc gênent directement l'usage ordinaire de ces moyens de transport, par exemple en empêchant les arrivants de voir où il y a de la place.

17 Tendre vers le 100 % accessibilité pour les personnes en situation de handicap à tous les transports publics et d'une manière générale à tous les lieux publics et la voirie.

18 Repenser les aubettes liées aux bus et tramways pour offrir une protection efficace contre la pluie.

19 Réorganiser le travail des contrôleurs (en attendant la gratuité des transports) afin que les opérations de contrôle ne perturbent plus la circulation des bus et tramways. L'obligation de pointer à chaque montée ou correspondance sera supprimée pour les abonnés.

Faciliter le report modal et l'intermodalité

20 Planifier l’accès gratuit aux transports en commun pour tous afin de limiter l’usage des véhicules individuels dans les déplacements du quotidien au sein de la métropole et réduire les inégalités socio-spatiales entre les citoyens. C’est aussi une mesure d’efficacité économique visant à réduire les coûts de collecte des ressources nécessaires au fonctionnement du réseau.

21 La gare SNCF de St-Cyr en Val deviendra un nœud intermodal d'importance métropolitaine :

- la fréquence des trains entre cette gare et la gare d’Orléans sera sensiblement augmentée ;
- pourra être le terminus de la nouvelle ligne de tramway Nord-Sud ;
- deviendra un point de passage des lignes de bus du secteur ;
- pleinement intégré au réseau cyclable du secteur, avec un stationnement vélo sécurisé ;
- construction d’un parking silo à destination des automobiles, pensé pour pouvoir être aisément transformé en immeuble d'habitation ou de bureau en fonction de l'évolution du besoin de stationnement automobile.

22 Signaler par un pictogramme les portes du tramway conseillées pour entrer avec son vélo afin de faciliter l'accès aux espaces dédiés et diminuer les interactions négatives entre utilisateurs.

23 Installer des rack à vélo dans chaque voiture de tramway et non juste dans certaines d'entre-elles comme actuellement.

24 Installer des box à vélo au niveau d'arrêts de tramway et de bus pour faciliter l'intermodalité.

B. Transports actifs

La mise en sécurité des cyclistes relève de la responsabilité de la commune. Aujourd'hui, la plupart des voies et des intersections sont dangereuses pour les cyclistes.
Nous ne rattraperons pas le retard accumulé dans ce domaine en un seul mandat, mais nous pouvons sensiblement réduire le problème.

Dans ce document nous parlerons peu des trottinettistes car leurs besoins sont jugés similaires à ceux des cyclistes.

Le franchissement de la Loire est un vrai problème aujourd'hui. Le dernier progrès date déjà du mandat précédent, il s'agit du pont George V devenu un axe cyclable majeur depuis la création de la piste bidirectionnelle.
Ce n'est pas le cas pour le pont Maréchal Joffre, son usage par les cyclistes n'y est en théorie pas autorisé bien qu'incontournable pour nombre d'entre eux.
Il est urgent d'aménager ce pont pour le rendre pleinement cyclable.

Au-delà de la nécessaire mise en sécurité des cyclistes, une myriade d'aménagements devront être repensés afin d'améliorer sensiblement leur confort comme l'attention portée à la conception et l'entretien des pistes cyclables ou l'implantation d'arceaux à vélo.

Une voirie adaptée aux besoins

24 Étendre le réseau cyclable en priorisant l'effort de mise à niveau des aménagements sur les axes à fort potentiel cyclable. La proposition faite par l'association DAMMO en 2023 de 10 lignes constituant ce qu'ils appellent le « Res'O »[3] sera une source d'inspiration majeure de la première phase de déploiement. Le travail de conception fine se fera en coopération étroite avec les associations de cyclistes et les autres collectivités territoriales, en particulier le département du Loiret et son projet autour du réseau points-noeuds multimodal.

3 https://www.loiret.fr/sites/loiret/files/media/documents/2024/08/Etude%20RPNM-CD45.pdf

25 Mettre en place un Comité Vélo associant les services métropolitains chargés des déplacements, les associations et collectifs citoyens. Ce comité-vélo sera consulté avant tout engagement de travaux de voirie et aura notamment pour mission d'identifier et d'analyser les aménagements les plus qualitatifs réalisés ailleurs pour inspirer les aménagements orléanais.

26 Améliorer sensiblement la qualité des aménagements cyclables via la réalisation d'un guide métropolitain des aménagements cyclables. Il comprendra notamment :

- un rappel des obligations légales en matière d'aménagements cyclables, notamment la loi LAURE[5] ;
- une protection accrue des publics vulnérables vis-à-vis des véhicules motorisés ;
- une sécurisation des intersections ;
- la matérialisation de toutes les pistes cyclables avec une teinte d'enrobé unifiée ;
- une signalisation simplifiée et uniformisée ;
- un soin à la qualité de l'enrobé ;
- la disparition de tous les seuils qui peuvent l'être ;
- une meilleure programmation des feux rouges ;
- la création de vélorues dans les rues étroites avec un marquage au sol incitant les cyclistes à rouler au centre de la rue pour rappeler que les doubler est interdit car le dépassement ne peut se faire en sécurité ;
- l'abandon des aménagements cyclables sur les trottoirs ;
- une méthode pour la réalisation des itinéraires provisoires durant les travaux ;
- un nombre minimum d'arceaux à vélos à installer sur la voie publique en fonction de la fréquentation des lieux ;
- les critères pour la mise en place d'arceaux à vélo provisoires lors des évènement accueillant beaucoup de monde ;
- les critères pour l'installation de « box à vélo » au niveau d'arrêts de tramway et de bus selon leur fréquentation.

[5] Bien connue des associations, la loi Laure (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) a posé les fondements des politiques de déplacement en faveur du vélo (et des modes actifs en général). Son objectif : « respirer un air qui ne nuise pas à la santé ». Son article le plus connu a modifié le code de l'environnement : L228-2 : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

27 Recenser rapidement la totalité des trottoirs non conformes à la loi ou non utilisables par tous, y mettre en place des aménagements provisoires de type « urbanisme tactique » en attendant des requalifications plus globales et rédiger un guide métropolitain des aménagements piétonniers, il comprendra notamment :

- une définition d'un trottoirs qui ira au delà du seuil minimum réglementaire d'1m40, libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel, pour s'établir à 2m ;
- l'abandon des trottoirs bateau au profit des bordures chanfreinées, plus agréables pour les piétons ;
- la suppression des panneaux publicitaire (statiques comme dynamiques) qui encombrent les trottoirs et rendent les usagers vulnérables moins visibles ;
- des aménagements piétons aux intersections qui n'obligent pas à faire des détours, dégradant le confort des piétons pour ne pas risquer d'incidence sur le confort des automobilistes ;
- la fréquence d'installation de bancs, petits espaces couverts et fontaines afin de rendre la marche viable pour le plus grand nombre ;
- la stratégie d'embellissement et de développement d'activités des rues et places pour rendre les itinéraires piétonniers agréables.

28 Inciter les citoyens à suggérer des améliorations de la voirie sans attendre une consultation spécifique.

29 Multiplier des « rues aux écoles », en lançant des expérimentation partout où il y a une demande de l'équipe pédagogique, des parents d'élèves ou des riverains.

30 Finaliser la transformation du pont George V en restaurant la symétrie de son aménagement : création d'un trottoir côté ouest et installation d'une piste cyclable de part et d'autre de la voie de tramway. Cela implique de mettre fi n à la circulation automobile sur le pont. En plus de simplifier et de sécuriser les déplacements actifs, cela permettra de mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel de la ville.

31 Rendre le pont Maréchal Joffre utilisable sans risque par les cyclistes et piétons, qu'une refonte de l'encorbellement pour gagner en largeur soit ou non possible. Une refonte de l'encorbellement aurait aussi l'avantage de pouvoir embellir cet ouvrage.

32 Abandonner officiellement tout projet de passerelle pour cyclistes et piétons à proximité des ponts existants, la priorité doit être d'améliorer le franchissement cyclable et piétonnier des ponts existants, de façon agréable et sécurisée, pas de construire de coûteux prétextes pour les en exclure.

33 Repenser complètement la première phase du projet dit de « requalification des mails » entre la gare d'Orléans et le pont Maréchal Joffre afin de le mettre en adéquation avec les besoins actuels et futurs de mobilité et pour redynamiser ce secteur aujourd'hui saturé de nuisances. Le très cher toilettage prévu par la mairie n'est pas de nature à résoudre l'essentiel des problèmes de cet axe. Les voies rapides vers le centre d'Orléans favorisent l'accumulation des automobiles dans les embouteillages à chaque feu, ce tronçon doit devenir sûr, pratique et agréable pour les piétons et cyclistes (en circulation ordinaire et non seulement en promenade) mais surtout redevenir serein pour ceux qui y habitent. Les aménagements devront être pensés pour pouvoir accueillir ultérieurement un tramway sans devoir modifier en profondeur l'aménagement.

Faciliter le report modal et l'intermodalité

34 Le service vélo+ sera rétabli, à un coût abordable, et le réseau de bornes sera étendu au-delà du centre-ville élargi actuel pour lui donner une dimension métropolitaine. Des vélos atypiques répondant à des besoins spécifiques seront proposés à la location : vélo cargo (déjà existant sous sa forme électrique), tandem, à 3 roues, longtail.)

35 Organiser avec le secteur du réusage l'acquisition gratuite de vélos pour les plus démunis, y compris les vélos atypiques liés à des handicaps, tout en facilitant l'acquisition des compétences pour l'entretien et les petites réparations.

36 D'instaurer en cœur de ville et à proximité de la Loire une « Maison du vélo » proposant aux touristes et aux cyclistes du quotidien des services et une convivialité autour du vélo : consignes à bagages, douches, parking à vélo sécurisé, prises pour recharger les VAE et téléphones portables, atelier d'auto-réparation, petite cuisine, buvette, salle polyvalente, lieu de ressources documentaires (y compris sur le cyclotourisme) et d'expertise. Vu la nature plurielle des activités, une gestion mixte associant le tissu associatif et les services municipaux est toute indiquée.

37 Développer, en lien avec la « Maison du vélo », l'apprentissage de la circulation à vélo dans les écoles de la ville. Au moins un parcours cyclable miniature sécurisé sera construit pour permettre aux élèves d'apprendre les bonnes pratiques pour se déplacer à vélo avec des formations encadrées par les services de police municipale et les associations de cyclistes. Des apprentissages pour adulte (y compris en non mixité) devront aussi être proposés.

38 Étendre les ateliers sur l'entretien et les petites réparations des vélos réalisés par le secteur associatif dans la perspective d'un gain en autonomie des utilisateurs. La tenue d'ateliers non mixtes animés par des femmes sera encouragée pour tendre vers une pratique du vélo non genrée.

39 Mettre en place un numéro permettant de signaler par SMS les véhicules stationnés sur les pistes cyclables. Ce numéro pourra aussi servir pour signaler les autres éléments empêchant la jouissance normale des équipements (poubelles, bris de verre, branches...). Cette modalité, beaucoup plus simple que l'actuelle procédure de demande d'intervention sur internet, pourra être déployée rapidement et complétée par la suite d'un équivalent de l'application municipale parisienne DansMaRue.

40 Utiliser la vidéosurveillance pour verbaliser le stationnement gênant ou dangereux sur les pistes cyclables comme le font déjà de nombreuses villes. Le non-respect des sas vélo, ou plus largement des feux de signalisation, pourra aussi être sanctionné de cette façon.

41 Promouvoir le Forfait Mobilité Durable parmi les agents de la métropole et faire de l'existence d'un tel forfait un critère d'attribution dans les appels d'offres.

42 Mettre en place des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques sur la route afin de limiter les comportements mettant en danger les usagers vulnérables.

43 Repenser l'ensemble de la signalisation pour mieux renseigner cyclistes et piétons sur les trajets recommandés.

C. Transport individuel motorisé

La voiture individuelle est aujourd'hui un moyen de déplacement évident pour nombre d'orléanais, les aménagements des dernières décennies ont créé cette situation et les automobilistes eux-mêmes n'y peuvent pas grand-chose.
La mobilité de la population est liée à la voiture et même si nous empruntons une trajectoire de diminution de la part de l'automobile, nous devrons inévitablement conserver une part de circulation automobile, ne serait-ce que pour les personnes à mobilité réduite, le transport ponctuel d'objets volumineux, les professionnels transportant du matériel ou les véhicules d'intervention.

L'usage des poids lourds pour le transport de près de 90 % des marchandises, combiné au développement d'entrepôts logistiques toujours plus nombreux avec des voies d'accès supplémentaires (comme des sorties d'autoroute), entraîne des nuisances sanitaires (bruit, poussières, gaz...) et environnementales qui ne font aujourd'hui pas assez l'objet d'attention.

Ainsi, l'objectif est de diminuer les capacités des voiries à usage automobile afin de cesser d'encourager la croissance continue du trafic tout en facilitant la circulation des véhicules réalisant des action pas ou peu substituables.

Il faudra fournir aux automobilistes des solutions alternatives de mobilité leur permettant de ne pas utiliser systématiquement leur véhicule individuel.

L'enjeu est aussi d'encourager les automobilistes à se reporter sur des voitures individuelles plus petites, plus légères et moins puissantes, comme le recommande l'ADEME. Il est aussi souhaitable que ces véhicules soient partagés afin de servir pour des trajets peu ou pas réalisables via des options actives ou collectives.

Cette nouvelle cohabitation, apaisée, plus respectueuse des habitants, devra se construire en proposant des solutions efficaces, mais aussi parfois en restreignant les usages par la contrainte.

Les deux roues motorisés posent des problèmes de nuisances sonores pour les riverains (qui devraient fortement baisser à terme avec l'électrification du parc).
Ces nuisances sont sans commune mesure en comparaison de la part de ces véhicules dans les mobilités, l'intérêt de leur utilisation résidant davantage de l'agrément que de la nécessité.

Certaines métropoles proches prennent des mesures croissantes pour décourager la pratique des deux roues motorisés thermiques qui pourraient entraîner un report vers les métropoles qui les autorisent encore. Nous devons donc prendre des mesures au minimum alignées sur ce que pratiquent nos voisines.

44 Communiquer activement sur les parkings relais. Si les capacités de ces équipements se révèlent insuffisantes à l'avenir, les nouveaux équipements prendront prioritairement la forme de parkings silos pensés dès l'origine pour pouvoir être transformés en bureaux ou logements selon l'évolution des besoins de stationnement. Ces espaces incluront des points de rencontre de covoiturage.

45 Repenser les voiries aujourd'hui dédiées à l'usage quasi exclusif des automobiles pour concevoir une ville plus ouverte aux mobilités actives et collectives et plus sûre pour les publics vulnérables.

46 Supprimer les aménagements pensés pour la traversée automobile rapide d'Orléans. Ce trafic de transit doit être découragé .

47 Soutenir techniquement et administrativement les initiatives citoyennes de voitures partagées à l'échelle d'un quartier.

48 Refondre le plan de circulation avec extension des zones limitées à 30 km/h et mettre en place des moyens de contrôle pour que ces limitations de vitesse soient respectées.

49 Explorer les possibilités de limitation de circulation des voitures lourdes, larges et hautes dans les rues, notamment en limitant leur stationnement. Si de nouvelles possibilités sont offertes par la loi aux collectivités pour limiter l'entrée de tels véhicules dans la ville, elles seront pleinement utilisées.

50 Mettre en place une gestion en régie publique des parkings souterrains, avec tarifs préférentiels pour les riverains sur base du quotient familial et généraliser les parkings publics de quartier, la tarification intégrera aussi le poids et le volume des véhicules afin de privilégier les véhicules les plus adaptés à la ville. Le stationnement dans ces parkings doit systématiquement être moins cher que le stationnement sur la voirie. Les parkings souterrains seront réaménagés pour intégrer des places grand gabarit si la configuration des lieux permet l'entrée et la circulation de ces véhicules.

51 Nous opposer aux nouveaux projets continuant le tout-camion, comme les entrepôts géants, les élargissements de voies et les accès supplémentaires. A l'inverse, nous encouragerons le classement en zone protégée des aires concernées. Nous déplorons au passage l'ouverture du contournement de Jargeau, en dépit des ravages causés à la faune, la flore, au paysage et malgré l'existence d'options alternatives plus vertueuses.

52 Mettre en place une Zone à Trafic Limité dans le centre-ville élargi.

53 Étendre l'interdiction des deux roues motorisés thermiques dans certains secteurs subissant aujourd'hui de fortes nuisances.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 10
ÉDUCATION CULTURE, SPORT ET ARTS

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

10. Culture – Éducation, Sciences, Sport et Arts

La culture est couramment définie comme ce qui nous lie, ce qui fait société, le vivre ensemble. Dès lors, c'est un exercice délicat d'extraire cette question des autres thèmes. Chacun conviendra que la planification écologique, en reconstruisant la façon de vivre sur le territoire, a une dimension éminemment culturelle, en lien étroit avec la question éducative et scientifique. Le lien avec les sports et les arts est moins direct mais non sans rapport.

Un aspect qui nous intéressera particulièrement est de desserrer l'emprise qu'exerce le monde marchand sur nos représentations collectives et cela passe par l'encouragement au développement de pratiques culturelles qui s'en affranchissent.

Le défi permanent est de garantir leur accessibilité à tous en levant toutes les barrières préalablement identifiées.

Malgré leur financement par des fonds publics, l'accessibilité aux espaces artistiques restent freinée du fait des ressources financières exigées aux participants, licenciés ou non. Donner la priorité à la gratuité ou à une tarification sociale répondra en partie au problème.

Dès le début de la mandature, l'orientation des budgets et des politiques culturelles consacrera cette démarche de reconstruction du vivre ensemble pour « décentrer » la vie culturelle de la commune en mettant en œuvre une politique facilitant les expressions culturelles des différents quartiers d'Orléans et de la métropole ; permettant aussi les apports mutuels et échanges entre les territoires ; encourageant l'émancipation par la mobilisation du tissu associatif et la relance de l'éducation populaire.

En finir avec la priorité actuelle budgétivore à l'événementiel, relativement pauvre du point de vue culturel, avec une approche de « marketing territorial » à vocation touristique, c'est tenir compte des réalités culturelles des territoires considérés et des réels besoins des citoyens. Il faut ré-ancrer la politique culturelle dans et sur les territoires, mais surtout à partir de ces mêmes territoires.

Un aspect de cette réappropriation collective de la question culturelle est l'éducation populaire. Les objectifs principaux de l'éducation populaire sont de susciter la curiosité et d'éveiller les consciences, de développer l'esprit critique et d'aller contre les idées préconçues, de construire du collectif, du vivre-ensemble, de la solidarité et de s'émanciper pour agir ensemble dans la société.

L'éducation populaire questionne la dimension sociale et politique de l'éducation et permet la formation du citoyen au principe d'engagement collectif.
Ces différents mouvements, nés au milieu du 19ème siècle, ont cristallisé au-delà des murs de l'école républicaine les débats sur la diversité des besoins éducatifs. Ils ont également introduit un débat d'ampleur sur le rôle que les tissus associatifs locaux jouent dans le paysage socio-culturel.

La vision d'émancipation et de progrès collectif doit être plus que jamais défendue et appliquée. Pour cela, l'orientation budgétaire de la politique culturelle priorisera la promotion de l'éducation populaire via l'aide à myriade d'organisations et d'associations aux activités riches d'une connaissance approfondie de l'animation socio-éducative.

Ainsi, nous rééquilibrerons la politique culturelle de la commune et de la métropole.

La ville d'Orléans et la métropole doivent se préoccuper des impensés en matière de logement et de mobilité autour de ce nouveau pôle universitaire

De même, dans un esprit républicain au service du bien commun et au bénéfice du plus grand nombre des étudiants, la ville et la métropole n'ont pas à déployer des efforts et des budgets pour des structures privées d'enseignement supérieur en concurrence directe avec des formations de l'université d'Orléans (IAE d'Orléans, Polytech Orléans).

La grande force de l'enseignement universitaire républicain est de coupler enseignement et recherche, ce qui a entre autres pour vertu de mettre en lien les enseignements avec l'état de la connaissance le plus récent. Une autre qualité est de cultiver l'esprit critique en lien avec la démarche scientifique au lieu d'inculquer des idéologies simplistes et dépassées.

L'université doit aussi être en capacité, en coopération avec la métropole, de diffuser les connaissances scientifiques dans toute la population, au-delà de la population étudiante. Pour ce faire, une coopération entre l'université et la métropole sera construite afin que des sessions de vulgarisation scientifique dans diverses disciplines soient proposées à la population.

A. Éducation, sciences et culture

1 Fixer au moins deux fois par an, à l'ordre du jour des Conseils de quartier, un sujet dédié à « la promotion de l'éducation populaire, les propositions du Conseil de la jeunesse en lien avec les questions de l'enseignement supérieur » avec engagement de porter les relevés de conclusions au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil métropolitain suivant.

2 Fixer à l'ordre du jour de chaque Conseil de quartier un sujet relatif « aux initiatives culturelles, festives et sportives locales ».

3 Organiser chaque année une fête culturelle et sportive annuelle dans chaque quartier.

4 Organiser une fête culturelle et sportive annuelle inter-quartier dans un quartier différent d'une année à l'autre.

5 Favoriser des jumelages dits de solidarité culturelle avec des villes de pays ou territoires en grande souffrance (exemple : Palestine, RDC, Ukraine,...).

6 Appuyer humainement et financièrement les crèches et écoles primaires pour assurer un accueil correct de chaque enfant dans un environnement non compétitif, en prenant en compte la diversité des enfants accueillis (handicap dont autisme, grande précarité...). Aucun enfant ne doit être exclu des crèches et des écoles.

7 Recréer les conditions d'existence de l'éducation populaire au sein de chaque quartier en provoquant les conditions pour que les habitants, les idées, les rêves, se rencontrent.

8 Remettre en place des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), financées par la collectivité et gérées par des associations composées pour l'essentiel d'habitants de ces quartiers.

9 Réutiliser les Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) souvent destinés à d'autres fins que leur destination initiale. En rendre la gestion aux habitants eux-mêmes avec des moyens mis à leur disposition. Ces locaux seront transformés en lieu de vie sociale et démocratique en suscitant des rencontres, en aiguisant l'esprit critique, en y accueillant des assemblées citoyennes ou encore en y faisant germer des initiatives multiples.

10 Donner aux conseils de quartier un rôle délibératif, et non simplement consultatif, avec un budget dédié sur les questions d'environnement, d'habitat, de vie sociale et culturelle.

11 Assurer une transparence complète des subventions attribuées aux structures animant ces lieux et fixer des critères d'attribution, faciliter le versement de micro-subventions aux projets locaux.

12 Globalement, il convient d'être à l'écoute de toutes les initiatives citoyennes collectives ou individuelles, relevant de l'intérêt général dans le respect des règles de la République laïque, démocratique et sociale.

13 Étoffer les équipes des médiathèques pour permettre la construction de multiples interactions entre elles et les équipes pédagogiques et réaffirmer le rôle du personnel des médiathèques, outre l'aide administrative, dans le conseil aux usagers.

14 Étudier la faisabilité d'une coopération renforcée entre l'université et la médiathèque d'Orléans pour rendre accessible au plus grand nombre les abonnements et les ouvrages

15 Soutenir, y compris financièrement, la création de nouvelles formations au sein de l'université d'Orléans.

16 Mettre en valeur à titre culturel de l'Ancienne Vinaigrerie Dessaux, Rue de la Tour Neuve.

17 Favoriser le développement de logements CROUS.

18 Arrêter de financer des formations d'enseignement supérieur privées concurrentes de formations universitaires existant à l'université d'Orléans.

19 Travailler avec l'université d'Orléans à des actions de diffusion de la connaissance scientifique dans la ville.

20 Encourager l'apprentissage des langues étrangères autres que l'Anglais.

B. Sport

21 Privilégier les pratiques sportives amateures plutôt que les logiques de professionnalisation et de compétition.

22 Définir les politiques métropolitaines sportives de haut niveau en lien avec le ministère du sport et les fédérations sportives, en remettant en cause à terme de la logique de prédation des équipements sportifs par les grands groupes privés.

23 Créer des équipements sportifs de proximité qui intègrent la question du handisport.

24 Contrôler le mécénat et le parrainage dans le sport afin de parvenir à supprimer à terme la pression publicitaire subie par la population.

25 Limiter à 25 % du budget consacré au sport les financements des grands événements sportifs au profit de la pratique sportive quotidienne.

26 Organiser une concertation avec les clubs pour mettre en place une tarification sociale intégrant la licence.

27 Conditionner les subventions à la mise en place d'un plan d'action contre les stéréotypes de genre et les discriminations.

C. Arts

28 Limiter à 25 % du budget consacré à la culture les financements des grands événements culturels au profit des pratiques artistiques du quotidien.

29 Faciliter l'émergence de pratiques culturelles participatives dépassant la dichotomie entre producteurs et consommateurs.

30 Mettre en place des parcours de découverte thématique à travers la ville, adaptés à différents âges (biodiversité, patrimoine architectural, arts...).

31 Créer des espaces en extérieur propices à l'improvisation créative (petites scènes permanentes, agora, murs et panneaux d'expression libre...).

32 Faciliter l'organisation des fêtes de quartier et de « fête des voisins ».

33 Intégrer pleinement dans l'agenda culturel officiel d'Orléans les initiatives locales et amateurs.

34 Réintroduire dans chaque quartier des espaces culturels dédiés au cinéma, au théâtre, à la création artistique et musicale, accessibles tout le long de l'année.

35 Organiser avec les équipes pédagogiques des sorties de découvertes des arts et des équipements qui y sont dédiés.

36 Mettre en place des points de repère visuels (œuvres d'art, architecture atypique) et d'usage (station multimodale, parc, place...) dans chaque quartier.

37 Engager des réflexions sur les fêtes johanniques pour permettre la réappropriation citoyenne de ce moment festif majeur dans le respect des valeurs républicaines. Ces fêtes devront aussi impliquer bien plus largement l'ensemble des quartiers d'Orléans et leurs Conseils de quartier.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 11
ÉCONOMIE ET ÉNERGIES

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

11. Économie et énergies

A. Économie et commerce

En matière de développement économique, une réorientation stratégique majeure doit s'opérer afin de privilégier l'intérêt général de sorte qu'en tant que collectivité, la ville d'Orléans devra concentrer toute son attention à encourager les acteurs de la planification écologique de tous les quartiers, en renforçant les conditions pérennes de l'employabilité et en recréant les dynamiques locales.

La collectivité doit aussi aider le commerce de détail à s'adapter à l'évolution des attentes de la population tenant compte de l'aspiration d'une part croissante des citoyens de pouvoir réaliser leurs achats alimentaires en vrac ou via des contenants réutilisables consignés.

En conséquence, la priorité sera la réorganisation des filières, de la production jusqu'à la consommation finale, en rapprochant géographiquement les producteurs des consommateurs.

Le soutien à l'innovation, qui ne doit plus être guidé par la rentabilité des entreprises à court-terme, est prioritaire afin de mieux répondre aux nombreux défi s qui s'annoncent. Le principal outil centré sur l'innovation de la métropole, le Lab'O, est aujourd'hui bien loin de répondre à ces enjeux.

La collectivité doit accompagner davantage les projets des individus, collectifs et associations qui œuvrent à l'intérêt général et les doter des conseils et outils dont ils ont besoin. Cette diversification sera d'ailleurs favorable aux projets à dominante commerciale qui pourront se confronter à des profils plus variés. Dans ce même esprit de diversification des sources d'inspiration de l'innovation, le Lab'O doit resserrer ses liens avec l'enseignement supérieur et la recherche par un rapprochement organique entre l'université d'Orléans et le Lab'O.

La métropole devra développer sur l'ensemble du territoire et des quartiers des espaces de travail favorisant l'épanouissement individuel ou collectif. Ces espaces de travail pourront être associés à quelques services mutualisés comme une cafétéria.

En ce qui concerne le commerce de proximité, la collectivité devra mettre en adéquation les installations de commerces avec les besoins prioritaires formulés par la population. Les habitants définiront collectivement les manques commerciaux de détail et, en lien avec la CCI, la collectivité en évaluera la viabilité commerciale. Si cette viabilité est vraisemblable, la collectivité se mettra en quête d'artisans et commerçants en mesure de satisfaire ce besoin. Ils seront alors accompagnés pour rendre ces installations pérennes.

Cette concertation citoyenne de chaque quartier s'accompagnera de l'engagement à favoriser des emplacements dédiés à des structures commerciales. L'objectif de déspécialisation des espaces implique aussi que des structures ne répondant pas directement ou principalement aux besoins commerciaux d'un quartier puissent y être implantées.

Une attention particulière sera portée à la reprise de commerces, en effet un certain nombre de commerces économiquement viables et parfois plébiscités par les habitants ne trouvent pas de repreneurs.

L'objectif est, pour tous les quartiers, de favoriser la diversité commerciale et artisanale, de faire vivre les quartiers de nature à satisfaire les besoins quotidiens ou réguliers des habitants.

La volonté sera aussi de faire disparaître ou, a minima, de dissuader les vastes zones commerciales entourées d'espaces de stationnement automobiles. De la sorte, l'objectif est de favoriser la survie du commerce de proximité. Cela passe par le gel de toute nouvelle extension de ces zones dans le cadre de la mise à jour des documents d'urbanisme métropolitains.

Cette planification visera à assurer aux habitants la pérennité des services commerciaux de proximité dont ils ont besoin et ce dans chaque quartier.

1 Fixer à l'ordre du jour de chaque conseil de quartier un chapitre dédié à « la place de l'économie, du commerce, de l'innovation et de l'emploi dans le quartier » avec engagement de porter les relevés de conclusions au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil métropolitain suivant.

2 Procéder aussi souvent que possible à des acquisitions foncières d'ampleur et coordonnées visant à permettre l'installation de commerces de proximité correspondant aux aspirations défi nies par les habitants.

3 Appuyer techniquement les reprises d'entreprises (ce qui est aussi une des missions de la CCI).

4 Promouvoir les circuits courts et la réduction des déchets en organisant les filières locales, notamment dans le secteur alimentaire.

5 Faire cogérer le Lab'O par la métropole et l'université d'Orléans en s'ouvrant aux activités d'innovation à l'initiative de collectifs, d'associations, de coopératives ou de services publics.

6 Ouvrir le Lab'O et Agreen Lab'O aux activités d'innovation non guidées par la rentabilité à court-terme, qu'elles puissent aussi être à l'initiative de collectifs, d'associations, de coopératives ou de services publics. Nous veillerons aussi à éviter l'écoblanchiment, par exemple lorsque sont proposés des projets présentés comme du réusage de plastiques mélangés, ce qui est en soi une bonne chose, mais est soutenu par des géants pétroliers. Un autre risque à éviter est celui de la concentration du pouvoir économique, lorsque par exemple le sport amateur est mis dans les mains de grands sponsors privés.

7 Créer des espaces de travail partagés dans les quartiers, où de petits groupes d'individus ou des travailleurs isolés peuvent bénéficier à moindre coût d'espaces de travail simples comme des bureaux, des salles de réunion ou des espaces moins formels de travail associés à quelques services mutualisés comme une cafétéria.

8 Moduler la taxe foncière afin de promouvoir les commerces de proximité et de défavoriser le grand commerce destructeur d'emploi et du cadre de vie. Cette modulation prendra aussi en compte l'exemplarité en matière de circuits courts (quand le type d'activité rend cela possible).

B. Énergies

Les objectifs environnementaux fixés jusqu'à présent incluent une ville décarbonée à l'horizon 2050, -50 % de gaz à effet de serre en 2030, grâce entre autres à une énergie renouvelable doublée et une baisse d'un quart des consommations.
La stratégie du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) d'Orléans Métropole repose sur le développement massif des énergies renouvelables, au travers de nombreux projets diffus ou grands projets raccordés aux réseaux du territoire. L'objectif de production d'EnR&R (Énergies Renouvelables et de Récupération) a été fixé entre 823 et 1020 GWh en 2025, soit 2 à 2,5 fois plus que la production actuelle (de 8% à 16%), pages 23-25 du Plan d'Action 2019-2025 (et x7 en 2050).

Ces objectifs sont aussi ambitieux que nécessaires, et parfois lointains. Nous manquons aujourd'hui de points de repères, de paliers, d'objectifs intermédiaires, et ces grands objectifs eux-mêmes ont été composés à l'aide de données parfois datées ou incomplètes. Le SDE (Schéma Directeur de l'Énergie) reste à consolider pour de meilleures évaluations.

Pour ce qui est d'acquérir des informations plus fines nous recourrons aux bases de données publiques et à des experts dans leurs domaines. Avant la rédaction de nouveaux objectifs, nous tiendrons compte des réalités économiques et des besoins des habitants.

Sources d'énergie retenues

Parmi les différentes composantes du mix énergétique retenues par les équipes municipales précédentes, toutes ne présentent pas le même intérêt.

Nous ne sommes pas favorables au développement de méthaniseurs supplémentaires. En effet, l'importation de biomasse entraîne des nuisances rarement mentionnées, telles qu'un trafic accru de poids lourds, des rejets nauséabonds, une pollution des eaux et un cercle vicieux de production de déchets supplémentaires ou de surexploitation des ressources naturelles.

Signalons au passage la présence malheureuse de deux mythes tenaces au cœur de documents d'orientation tels que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique).
D'abord celui de la soi-disant « neutralité carbone de la biomasse » : brûler du combustible naturel serait compensé par le fait que ce même combustible avait emprisonné du CO2, ce qui bien sûr est l'opposé du réel, puisque cela revient à relâcher du CO2 qui avait été emprisonné.
Ensuite la « compensation carbone » consistant à replanter les végétaux coupés : les nouvelles plantations mettront des années, des décennies même, avant de capter autant de CO2 que les anciennes et sont généralement plus pauvres en biodiversité. Ceci sans compter les énergies fossiles consommées et la pollution générée pour l'extraction, le transport et l'exploitation de ces ressources.

En ce qui concerne la captation de chaleur des datacenters, le même risque de cercle vicieux de surconsommation se présente, la captation de leur chaleur ne pouvant pas raisonnablement servir de prétexte à la multiplication de ces installations très énergivores.

D'autres options de captation de chaleur semblent préférables, telles que la géothermie, la géoénergie et les réseaux de chaleur ou encore la récupération de la chaleur des égouts et stations d'épuration. La captation de chaleur est d'ailleurs une des deux principales pistes identifiées dans le PCAET.

La deuxième piste intéressante est la solarisation des toits des bâtiments publics, mais aussi de diverses zones telles que des parkings. Nous interdirons d'empiéter sur les terres agricoles .

La production d'énergie par hydroliennes, un temps à l'essai, a été trop rapidement mise de côté et sera à nouveau étudiée.

Gestion de la production d'énergie

Si nous partageons en partie les choix énergétiques retenus précédemment, leur mode de gestion pose une autre question.

En ce qui concerne la géoénergie, par exemple, le montage financier dans le cas du groupe scolaire du Nécotin évoque par certains aspects les PPP (Partenariats Public Privé) auxquels nous ne sommes pas favorables.

Autre exemple similaire, la SPL (Société Publique Locale) Orléans Énergies, de 2023. Créée par les deux actionnaires, Orléans et la Métropole, cette option est à examiner de près. La forme et le fonctionnement des SPL et des contrats dits in-house ou de quasi-régie donne lieux à diverses critiques, allant de la possibilité de recaser des personnels politiques alliés, de faire réaliser un service public par des agents privés, d'échapper en partie à la réglementation de la commande publique, ou encore de générer des gestions en cascade comportant chacune une part d'investissement et donc de décision là encore privée.

Favorables à une gestion 100 % publique et une meilleure démocratie locale, nous aurons à examiner les engagements à long terme pris par nos prédécesseurs, par exemple les DSP, pouvant courir sur de longues durées, telle que celle de Cofely pour la biomasse aux Groues.

Sobriété énergétique

La sobriété énergétique sera une des pierres angulaires de la nécessaire bifurcation écologique. La meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas.

Notre chapitre sur l'urbanisme détaille déjà des mesures importantes de réduction d'énergie concernant l'éclairage urbain et la publicité lumineuse et aborde le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments, dont nous détaillons les objectifs ici :
Bâtiments publics : l'objectif de long terme sera de parvenir à des bâtiments autosuffisants.

Logement privé : « Le secteur résidentiel concentre 24% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, induites par les consommations énergétiques des ménages dont 75% correspondent au chauffage des logements » d'après le Plan d'Action 2019-2025 page 12. Or, d'après le bilan à mi-parcours PCAET 2019 – 2025, 957 logements ont été rénovés à fin 2023, soit moins de 1000 en 4 ans, alors que l'objectif est de 2500 rénovations/an pour un objectif de 15000 en 2025. Il apparaît urgent de renforcer les efforts liés à ce chantier.

D'ailleurs, dans le cadre du PPA (Plan de Protection de l'Air) et pour la performance énergétique, nous continuerons avec l'ADEME et le Fonds Air Bois le dispositif d'aide à la conversion de chauffages polluants.

Il est à noter que la Métropole a orienté son accompagnement sur la rénovation énergétique en premier lieu vers des copropriétés privées et l'habitat social, et encore : le dispositif vise tous les propriétaires de bâtiments datant d'avant 1975 peu ou pas rénovés thermiquement.
La Métropole est censée avoir étendu son action auprès des ensembles pavillonnaires avec la mise en œuvre du Programme d'intérêt général de traitement des logements énergivores, vacants et dégradés à partir de 2024. Nous en évaluerons l'efficacité, d'autant plus que ce travail "nécessite des moyens humains importants pour le repérage, et quantifier les logements" d'après le bilan à mi-parcours lui-même.

Bâtiments tertiaires : l'objectif de départ était de 2,4 % des bâtiments tertiaires en norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) en 2025 et 70 % en 2050, ainsi qu'une réduction de 40% de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de + de 1 000m^2 (objectif national du Décret éco-énergie tertiaire).
Aujourd'hui, notre ambition est d'atteindre ces normes dans les rénovations et d'aller plus loin en généralisant progressivement les bâtiments à énergie positive dans le neuf.

Le tout doit être suivi. Un « Service Stratégie et pilotage de l'activité a été créé au sein de la Métropole, pour réaliser des audits techniques des bâtiments – caractéristiques énergétiques, vétusté et conformité vis-à-vis de la réglementation.
Actuellement sur le périmètre Ville d'Orléans, ils seront étendus au périmètre de la métropole à partir de 2025 pour contribuer à la planification des rénovations bâtimentaires ». Nous avons besoin de davantage d'indicateurs sur le déroulement de ces mesures, que ce service est censé fournir. Nous en développerons la portée.

Nous continuerons également d'appuyer la mission d'accompagnement au montage de dossiers CEE pour obtenir des subventions non utilisées et limiter le reste à charge pour les communes, afin de les encourager à réaliser des travaux de rénovations.

La formation des professionnels ainsi que le regroupement des chantiers seront toujours une priorité.

La PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) initiée en 2022 reste à consolider avec l'ADIL 45 (Agence d'Information sur le Logement) et la Région pour aider les ménages et la formation des professionnels.

Il est important de promouvoir le guichet unique de la Métropole, Ma Métro Rénov'.

L'association EnviroBat Centre verra sa mission réévaluée pour tenir compte des objectifs ambitieux du PCAET. Elle continuera la promotion des matériaux biosourcés, en particulier la construction en terre.

Un point de divergence avec le PCAET existant concerne l'idée de «que les études thermiques ne seraient pas réalisées par souci d'économie ». Après avoir engagé des frais de cartographie des passoires thermiques, il semble pertinent d'en tenir compte. Par contre le système de « devis unique » sera conservé.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 12
CONDITION ANIMALE

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

12. Condition animale

La planification écologique est au cœur de notre projet municipal et la question du bien-être animal prend naturellement sa place dans cette façon d'appréhender la transformation profonde de l'organisation de la ville au service du bien commun.

Nous faisons le constat que la façon dont sont traités les animaux non humains n'est pas sans rapport avec la façon dont l'organisation socio-économique actuelle s'autorise à traiter les humains. Nous aspirons à construire un territoire où l'intérêt général humain prime sur la prédation des ressources et cela passe notamment par la nécessité de ne plus considérer les populations animales comme des ressources exploitables.

Les nouvelles solidarités citoyennes impliquent un nouveau regard sur le vivant et s'étendent également aux autres êtres vivants et notamment aux animaux. Le respect de la biodiversité est par ailleurs un enjeu écologique d'urgence, bénéfique pour l'écosystème et pour l'humain.

Dès lors, le respect de la vie et du bien-être animal devient une priorité, les animaux étant considérés par la municipalité comme sujets de droit, en rupture avec leur statut de biens même « sensibles », tel que décrit par le code civil. Ils acquièrent un droit de citoyenneté dans la ville pour les animaux domestiques et dans leur espace naturel pour les animaux sauvages.

Reconnaître la dimension d'êtres sensibles aux animaux qui nous entourent implique de respecter leurs besoins fondamentaux.

Pour la question particulière des animaux de compagnie, il nous apparaît essentiel que l'attrait qu'ils représentent n'occasionne pas des pratiques se faisant au détriment du bien-être des animaux concernés. Ainsi, l'acquisition de nouveaux animaux de compagnie par les particuliers ne pourra plus se faire sans que la collectivité s'assure que les aspirants à la détention d'un animal de compagnie disposent des capacités pour bien s'en occuper.

En outre, la totalité des chiens et chats devront être déclarés, pucés et stérilisés afin d'éviter la féralisation, la saturation des refuges et les situations sanitaires délicates.

Prendre soin de la vie animale

1. Créer une délégation « Protection animale » au sein du conseil municipal.

2. Mettre en place une concertation générale entre la fourrière départementale et les différents acteurs publics et associatifs pour aboutir à une stratégie globale d'accueil des animaux de compagnie permettant d'éviter les mises à mort. Cela impliquera la création de refuges à la hauteur des besoins et le recours accru à des familles d'accueil. Il s'agit aussi d'être en mesure de gérer collectivement une indisponibilité temporaire d'un maître. Un bilan annuel d'activité sera publié sur le site de la commune.

3. Développer un service vétérinaire public assurant la mise en œuvre d'une politique hygiéniste via la vaccination, la stérilisation et l'identification des animaux de compagnie. Mise en concordance des moyens matériels et humains avec la population d'animaux de compagnie dont ils auront à s'occuper.

4. Mettre en place une politique de responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie à travers une étude de faisabilité d'un permis de détention d'animaux et de la communication municipale sur les besoins des animaux de compagnie et l'engagement que cela représente.

5. Conventionner une protection sociale (sur le modèle des mutuelles) pour les animaux de compagnie, garantissant un panier de soins et des tarifs raisonnables.

6 Renforcer la lutte contre la maltraitance animale en planifiant la formation de la police municipale sur cette question et en réévaluant les procédures mises en œuvre lors de signalements.

7 Se constituer partie civile dans les affaires de maltraitance animale ayant eu lieu sur notre territoire.

8 Accompagner et soutenir les structures de soins des animaux sauvages.

Partager la ville avec la vie animale

9 Création d'espaces de vie pour les chats « libres » de la commune avec mise en œuvre d'une évaluation technico-scientifique de la capacité des zones concernées à héberger ces animaux (que ce soit pour la biodiversité, le bien-être de ces chats ou l'acceptation par les riverains).

10 Création dans la commune d'un espace d'activité réservé aux chiens, espace de taille suffisante pour leur permettre d'exprimer leurs comportements (caniparc).

11 Évaluer le risque de mutilation animale occasionné par le mobilier urbain et les différents équipements urbains.

Éviter de séparer les humains et les animaux qui les accompagnent

12 Intégrer la question des animaux de compagnie dans la politique municipale d'aide aux plus précaires et notamment créer des places dans les foyers d'hébergement d'urgence d'Orléans et le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'Orléans destinées à accueillir des personnes accompagnées de leurs animaux.

13 Faciliter l'accès des personnes accompagnées d'un animal dans les espaces publics, les transports publics et dans les lieux de vie collective publics tels que les maisons de retraite et foyers. Nous inviterons le secteur privé à imiter cette démarche.

14 Créer des espaces souvenirs pour les animaux « amis » décédés.

Réduire les effets négatifs des activités humaines sur la vie animale

15 Faire des menus végétaliens la norme dans la restauration collective municipale. Pour les parents qui le souhaitent, une alternative avec des produits d'origine animale sera proposée (sauf le lundi). Cette mesure veillera à satisfaire les besoins nutritionnels et sanitaires des enfants et leur éducation au goût mais aussi les objectifs climatiques et environnementaux de la collectivité. Ce projet ambitieux nécessitera des étapes intermédiaires, notamment pour construire des filières locales d'approvisionnement fiables et former les agents.

16 Mettre en place un label qualité dans le cadre de la métropole auprès des abattoirs et des éleveurs s'engageant par voie contractuelle au respect d'un cahier des charges strict visant au respect de la vie animale.

17 Insérer, dans tous les marchés publics de la ville susceptibles d'affecter les animaux, une clause de bien-être animal : ce qui exclura les produits animaux issus de l'élevage intensif et les produits issus d'animaux tués dans un abattoir pratiquant l'abattage sans étourdissement ou utilisant l'étourdissement au CO2.

18 Interdire les cirques avec animaux (comme ce sera le cas partout en France à partir de 2028) et tout spectacle utilisant des animaux.

19 Interdire les événements générant de la souffrance animale, ou faisant la promotion d'activités qui en génèrent, dans les équipements municipaux ou métropolitains, en particulier les salles polyvalentes, le Zénith, CO'Met et Chapit'O.

20 Dialoguer avec les laboratoires pratiquant l'expérimentation animale dans la commune pour les inciter, quand cela est possible, à recourir à des méthodes de remplacement.

21 Construire avec les associations de protection animale un dispositif de surveillance des animaleries afin de s'assurer que le cadre légal et réglementaire est respecté et évaluer les possibilités légales de compléments municipaux au cadre national.

22 Refuser toute subvention aux associations et activités génératrices de souffrances pour les animaux (pêche, chasse, zoos, fermes pédagogiques avec abattage...), à l'exception du financement des mesures non létales nécessaires au suivi et à la restauration des écosystèmes.

23 Interdire la chasse de loisir sur les terrains municipaux.

24 Accroître les dispositifs de vigilance à l'encontre des espèces exotiques invasives via des méthodes n'occasionnant aucune souffrance évitable (voir partie Biodiversité et action environnementale).

Mettre en place une politique de gestion non létale des animaux liminaires

25 Création de pigeonniers municipaux pour contrôler les naissances des pigeons.

26 Mise en œuvre de mesures prophylactiques visant à ne pas créer un environnement favorable à la prolifération des rats et faciliter l'installation des renards et rapaces.

Sensibilisation de la population à la question de la condition animale via notamment :

27 L'interdiction de la promotion des activités génératrices de souffrance pour les animaux dans les écoles (corrida, chasse, élevage, travail du cuir...).

28 L'accompagnement des associations de protection animale dans le développement d'un grand évènement annuel relatif à la condition animale qui devra concerner plusieurs quartiers et, tout au long de l'année, de temps de sensibilisation dans les écoles et MJC.

29 Le déploiement de mesures d'information et de formation sur la connaissance de la vie sauvage (voir partie Biodiversité et action environnementale).

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR
orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

LE PROGRAMME

CHAPITRE 13
SÉCURITÉ PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

13. Sécurité, prévention et gestion des risques

A. Sécurité

Un rapport de défiance continue de s'accentuer entre les citoyens et la police nationale. À la suite des nombreuses violences commises à l'encontre de manifestants occasionnant des lésions irréversibles et des affaires qui ont profondément choqué l'opinion, la police n'est plus perçue par beaucoup comme une police républicaine qui protège.

Cette évolution de la façon d'opérer de la police nationale s'accompagne d'un désengagement de l'État auquel la commune est sommée de pallier bien que les missions des deux types de police soient très différentes. Afin de rendre plus évidente la distinction entre ces deux polices, nous voulons progressivement mettre fin à la similarité des uniformes et équipements de chacune d'entre elles.

Dans ce contexte anxiogène, la police municipale et l'ensemble des agents de prévention communaux et métropolitains remplissent un rôle d'apaisement fondamental. Ce sera le fil rouge de l'action municipale en matière de police : retisser un lien de confiance avec les citoyens mais aussi agir contre les incivilités et actes délictueux du quotidien, notamment en termes de sécurité routière, afin que la ville soit un lieu paisible pour chacun ; condamner les incivilités de manière proportionnelle et agir avec pédagogie pour ne pas que cela se reproduise ; mais aussi faire en sorte de comprendre la source des incivilités pour régler le problème en amont. Lorsque les missions de la police municipale seront redéfinies, du temps pourra être libéré pour ce qui relève vraiment des responsabilités de la municipalité. Une attention particulière sera portée à la question du harcèlement et des violences à l'encontre des femmes et personnes LGBTQIA+.

Nous souhaitons aussi déployer la police métropolitaine de l'environnement qui est aujourd'hui inopérante en partenariat étroit avec les services de l'État compétents (DREAL, police de l'eau, etc.). Il s'agira d'aider les maires qui disposent de peu de moyens dans leur commune pour lutter contre les dépôts de pneus ou matériaux de chantier à ciel ouvert, des comblements de mares, etc. alors que souvent les auteurs des faits sont connus de tous.

1. Audit citoyen des politiques publiques en matière de sécurité et de liberté publiques.

2. Organisation d'assises de la nuit, en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués (bars, commerçants, associations d'étudiants, féministes, LGBTQIA+, riverains) afin que chacun puisse profiter pleinement et sereinement de la vie nocturne.

3. Renégociation du contrat local de sécurité Police Nationale / Police Municipale pour replacer chacune des deux entités dans son cœur de métier, notamment la prévention en ce qui concerne la PM. Une vigilance toute particulière sera portée aux questions d'incivilités et violences routières. Nous instaurons un dialogue régulier entre les différents acteurs concernés.

4. Renforcement de la formation des policiers municipaux et des ASVP.

5. Attribution de moyens d'intervention plus rapides contre les violences sexuelles et le harcèlement, notamment envers les femmes et les personnes LGBTQIA+.

6. Mise en place à titre expérimental puis de manière définitive du récépissé de contrôle d'identité.

7. Renforcement de la police métropolitaine de l'environnement pour lutter efficacement sur tout le territoire métropolitain contre les dépôts sauvages et incivilités environnementales .

8 La Police Municipale, conformément à son rôle et à ses missions, ne sera plus dotée d'armes à feu.

9 Mobiliser les sciences sociales pour la prévention et la résolution non-répressive des conflits.

10 Réaménager la voirie afin de prévenir les incivilités routières et autres comportements dangereux.

11 Renforcer les campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité routière (éclairage individuel, vêtements réfléchissants, respect des sas vélos, consommation de psychotropes, etc).

B. Prévention et gestion des risques

La prévention des risques concerne des domaines aussi variés que la sécurité routière, les inondations, le bâti ou encore la sûreté nucléaire.
L'effondrement de logements rue de bourgogne nous rappelle l'importance de veiller à ce que de tels drames ne se reproduisent pas.

Les aménagements urbains et routiers ou encore de l'éclairage public ont déjà été développés dans des chapitres précédents, nous n'y reviendrons donc pas, mais la question de la prévention doit évidemment tenir compte de ces différents domaines.

Communiquer sur les risques potentiels ne doit pas virer à l'alarmisme, mais peut être un outil de conscientisation dans le cadre de différents débats démocratiques, par exemple celui du nucléaire.

Il est également du rôle des pouvoirs publics de prévenir et, le cas échéant, mettre fin aux proliférations de nuisibles. L'expansion des logements touchés par les punaises de lit sont la conséquence de l'inaction générale de l'Etat, malgré les alertes répétées de députés insoumis.

12 Redéploiement du système d'alerte des risques majeurs (naturels, technologiques, pics de pollution...) et mise à jour des différents plans de gestion des risques en lien avec la préfecture.

13 Faire un audit des zones inondables au niveau de la métropole, afin d'empêcher que de nouveaux aménagements mettent en péril les habitants et, au contraire, prendre les mesures qui s'imposent pour la sécurité. Les travaux de désimperméabilisation, sans faire disparaître tout risque d'inondation, seront encouragés. Les zones d'expansion des crues, ainsi que les ouvrages qui y concourent, seront restaurés et entretenus.

14 Pour faire face au risque d'inondation, l'implication de la métropole dans le PAPI des vals de l'Orléanais sera fortement renforcée. La compétence GEMAPI devra être exercée de manière plus collective et prendre complètement en compte le dérèglement climatique dans une hypothèse de +4°C d'ici la fin du siècle. Le risque résidant également dans la pénurie d'eau, nous promouvrons au niveau de la métropole la réalisation et l'actualisation des études HMUC sur chaque secteur pouvant avoir une incidence sur la métropole.

15 Réviser les possibilités de construction aux abords de la Loire et du Loiret compris dans le PLUM pour empêcher de nouvelles constructions et, dans le cadre des rénovations, adapter le bâti aux crues.

16 Anticiper dans les règles d'urbanisme l'évolution vraisemblable du climat à 50 ans et donc les évolutions du bâti nécessaires pour préserver la qualité de vie des personnes.

17 Repenser et faire la promotion des dispositifs d'aide, des subventions pour les propriétaires de logements vétustes, encourager la rénovation et la mise aux normes de sécurité.

18 Communiquer de manière large sur les risques et pollutions entraînées par les centrales nucléaires de la Région, tant en cas d'incident que liées à leur usage normal.

19 Faire un audit de la présence de nuisibles (punaises de lit, cafards, rats, etc.) dans la commune, notamment dans les logements publics et sociaux et mettre en place un véritable suivi d'entretien. Communiquer sur les moyens de lutter contre ces proliférations et, le cas échéant, mettre en place des plans de lutte concertés avec les différentes parties prenantes (propriétaires, collectivités, Etat, etc.) à l'échelle du quartier ou de la zone touchée. La prévention et les moyens non-toxiques pour la population ou l'environnement seront privilégiés.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

Liste et signification des acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
APT : Accès Protégés Temporaires
ARS : Agence Régionale de Santé ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique
ASVP: Agent de Surveillance des Voies Publiques
BBC : Bâtiment Basse Consommation
AUP : Ateliers urbains de proximité
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCQ : Conseil Consultatif de Quartier
CDQ : Conseil Démocratique de Quartier (à inventer sur Orléans)
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CHR : Centre Hospitalier Régional
CHRU : Centre Hospitalier Régional et Universitaire
CLI : Conseils Locaux Inter-métropolitains
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRTE Contrat Réussite Transition Écologique CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DAMMO : Droit Accessibilité Mobilité Métropole Orléans DPE F/G : Diagnostic de la consommation énergétique d'une maison ou d'un appartement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSP : Délégation de Service Public
EGalim : loi qui entend mieux protéger les industriels dans leurs relations commerciales avec la grande distribution
EnR&R : Énergies Renouvelables et de Récupération EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESTP Paris : Ecole Spéciale des Travaux Publics

GEMAPi : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
HMUC : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat
IAE Orléans : Ecole Supérieure de Management ISC Paris : Institut Supérieur du Commerce de Paris
LCR : Locaux Collectifs Résidentiels (m^2 sociaux) LGBTQIA+ : Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre, Queer, Intersexe, Asexuel et +
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
PAI : Projet d'Accueil Individualisé
PAPI : Programme d'action de prévention des inondations
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLuM : Plan Local d'urbanisme Métropolitain
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PNNS : Programme national nutrition santé
PPA : Plan de Protection de l'Air PPP : Partenariat Public Privé
RES : Réseaux d'Echange de Savoir
SAS : Service d'Accompagnement à la Sortie (de prison)
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SDE : Schéma Directeur de l'Énergie
SEL : Systèmes d'Echanges Locaux SLIME : Services Locaux pour la Maîtrise de l'Energie
SPL : Société Publique Locale SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain TOPOS : Agence d'urbanisme des territoires de l'orléanais

LE PROGRAMME
TOUT LE PROGRAMME
RIEN QUE LE PROGRAMME

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026